

---

belges-immigrés : vouloir vivre  
ensemble

---

comment enrayer le processus  
de paupérisation ?

---

l'art, la vie, la ville

---

incursion dans l'espace  
judiciaire européen

---

projet pour la gauche  
européenne

---

## sommaire

---

<b>jacques moins</b> belges-immigrés : vouloir vivre ensemble	2
<b>rosine lewin</b> comment enrayer le processus de paupérisation ?	16
<b>jacques aron</b> l'art, la vie, la ville	32
<b>josette lemoine</b> brève incursion dans l'espace judiciaire européen	46
<b>jean-louis moynot/michel godard</b> projet pour la gauche européenne	59
<b>document</b> un texte de réflexion du pcb	64
<b>livres</b> — le capitalisme historique d'i. wallerstein	78
— dis-moi qui tu aides	79
— demain, le soleil de José Cornet	80

---

### Comité de patronage :

Jean Blume, Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart,  
Roger Somville.

### Comité de rédaction :

Jacques Aron, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele,  
Anne Drumaux, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, J.-P.  
Keimeul, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude  
Renard, Christian Vandermotten, Benoit Verhaegen.

**Rédacteur en chef :** Rosine Lewin.

Édité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

Outil d'analyse marxiste de la société actuelle, les **CM** entendent

- contribuer à un nouvel élan de la gauche et de ses valeurs;
- participer à l'élaboration d'alternatives mobilisatrices à la politique néo-libérale;
- développer la réflexion et les échanges de réflexion à propos des voies d'accès à une société socialiste en Belgique.

**(Ré)abonnez-vous sans tarder  
700 F l'an**

**C.C.P. 000-0188745-80  
de la Fondation J. Jacquemotte,  
1000 Bruxelles**



## belges-immigrés vouloir vivre ensemble

par jacques moins

parce que l'immigration est devenue un phénomène structurel, le problème des immigrés est aussi le problème des belges et de l'ensemble de la société. jacques moins plaide pour une politique d'intégration qu'on ne peut confondre avec un paquet de naturalisations et qui exige une volonté commune de vivre ensemble.

Photo Jo Clauwaert

# belges-immigrés vouloir vivre ensemble

par jacques moins

Lors du débat parlementaire suscité en 1984 par le projet du ministre de la Justice concernant la situation des étrangers dans notre pays, les conditions d'établissement et de séjour, ainsi que les nouvelles règles en matière de naturalisation, pour surmonter les hésitations qui se manifestaient même dans la majorité, le porte-parole gouvernemental avait formulé deux promesses. Il s'agissait d'envisager la création d'un haut commissariat pour les étrangers et de mettre sur pied une commission nationale appelée à formuler des suggestions au gouvernement pour résoudre le problème des immigrants dans le pays.

## DES PROMESSES NON TENUES

La première proposition, avancée par le PSC J.-L. Thys, devenu secrétaire d'Etat aux Affaires bruxelloises depuis, n'a en fin de compte pas été retenue. Elle lui a toutefois permis de formuler un vote positif à une loi qui venait défaire ce que le Parlement, à peu près unanime, avait voté trois ans auparavant. Les dispositions légales assurant quelque sécurité au séjour des étrangers, se trouvaient compromises. Un travail décennal était ainsi remis en cause par des mesures hybrides concernant le statut des étrangers, les autorisations de séjour dans certaines communes, les procédures relatives à l'établissement et au séjour. Cette législation fourre-tout, porte le nom de loi Gol.

Quant à la Commission d'études, elle a bien été installée, avec beaucoup de lenteur et une année d'hésitation, mais elle bat de l'aile et n'a pas répondu à l'attente. L'ancien ministre socialiste Pierre Vermeylen, attaché aux droits de l'homme, avait accepté de la présider. Elle n'a jamais disposé de moyens pour accomplir sa tâche. La démission bruyante d'un des membres, le bourgmestre de Saint-Gilles, illustre cette situation.

## L'INSÉCURITÉ

Depuis quelques années, les étrangers qui représentent près de dix pour cent de la population du pays, voient leur insécurité juridique accrue dans un moment de tension et de crise alors que des campagnes xénophobes et parfois racistes se développent. Certes, les autorités publiques continuent à discourir de l'intégration nécessaire, mais les problèmes

soulevés notamment par les non-Belges de la deuxième et même de la troisième génération, restent entiers comme ceux du logement des immigrés dans les grands centres urbains et la prise en compte des diverses réalités culturelles, sans parler de la participation à la vie politique.

Nombre d'hommes politiques, d'administrateurs communaux, confrontés il est vrai sur le terrain avec des réalités complexes, préfèrent aborder la question par le petit bout de la lorgnette, s'émouvoir des conséquences d'une situation, sans remonter aux causes. Il en est ainsi de la sécurité dans certains quartiers, de la délinquance des jeunes. A moins qu'ils ne préfèrent agiter des préjugés, flatter les idées toutes faites, faire appel aux clichés les plus éculés. Comme Simonet qui, face aux mutations démographiques, à la concentration de certaines populations, agite le spectre de l'agonie de l'Occident dans un vocabulaire digne des croisées et des manuels scolaires les moins bien inspirés.

En réalité, les premières victimes de l'insécurité sont les immigrés, isolés dans un climat hostile, menacés dans leur condition de séjour, engagés à retourner dans leur pays d'origine en période de crise moyennant le paiement d'une indemnité lorsqu'ils sont chômeurs de longue durée. Tout se passe comme si l'on proposait en fin de compte de leur racheter le droit au travail. De telles mesures ne peuvent toutefois atteindre les étrangers originaire de la CEE, protégés par la réglementation communautaire sur la libre circulation des travailleurs. Sans parler des atteintes portées à la condition des réfugiés politiques que la nouvelle législation soumet à l'arbitraire du ministre de la Justice au mépris des engagements internationaux de la Belgique. \*

Cette insécurité diffuse est sans doute l'effet le plus concret de la loi Gol qui n'a pas atteint ses objectifs déclarés. Par ses dispositions restrictives, elle a contribué à alimenter le climat de xénophobie vis-à-vis des communautés étrangères. Dans les faits, elle constitue un obstacle aux efforts d'intégration que l'on prétendait poursuivre. En effet, si la naturalisation s'est trouvée facilitée, celle-ci vise à réaliser l'assimilation de l'étranger, par une fiction juridique qui se heurte souvent aux réalités culturelles et sociales. Ce n'est pas un hasard si parfois la naturalisation est qualifiée dans le langage commun de nationalisation... Il ne suffit pas, en effet, par un acte individuel, de changer de carte d'identité pour se trouver accueilli dans le pays de résidence. Un tel changement de statut individuel ne vient résoudre aucun des problèmes déjà cités, que ce soit le logement ou l'enseignement par exemple. Il s'agit d'un artifice juridique, d'une assimilation formelle. Effectivement, le nombre de demandes de naturalisation s'est accru, mais les procédures restent toujours très lentes. Nombre de demandeurs viennent des pays les plus éloignés, où les modes de vie sont les plus différents des nôtres. Sans doute des immigrés ont vu, dans cette possibilité, le moyen de trouver la sécurité sans se sentir pour autant intégrés.

\* Voir CM de mai 1987

L'attribution d'office de la nationalité belge aux enfants nés dans le pays, constitue une fois encore une fiction juridique plutôt que de la traduction d'une réelle insertion sociale. Ces dispositions entraînent d'ailleurs des conflits de lois soulevés par les problèmes de la double nationalité.

Il est piquant de constater que les mesures qui permettent à certaines communes de refuser le droit d'inscription à certains étrangers, non membres de la CEE, comportent de curieuses conséquences. Dans les communes de l'agglomération qui en ont fait usage, il n'y a guère eu de diminution de la population étrangère. Celle qui y était installée a, en effet, eu tendance à ne plus se déplacer dans la crainte de rencontrer de nouvelles difficultés ailleurs. Loin de s'être accrue, la mobilité a diminué. Les concentrations s'en sont trouvées favorisées...

Ajoutons que les pouvoirs publics font appel à d'autres fictions pour les étrangers fonctionnaires de la CEE et de l'OTAN. Ceux-ci ne sont pas inscrits dans les communes et n'apparaissent donc pas dans les statistiques de population. Pour pouvoir les prendre en compte dans les grilles de répartition budgétaire, ces étrangers, fonctionnaires internationaux, sans être soumis aux impôts communaux, sont maintenant fictivement inscrits...

En fin de compte, les problèmes pourrissent sans que les mesures législatives n'aident à leur solution. C'est particulièrement vrai dans la région bruxelloise.

## **LA SPÉCIFICITÉ BRUXELLOISE**

Les chiffres sont connus, ils soulignent l'importance de la présence immigrée dans la région centrale du pays. Un quart (voir tableau 1) environ de la population est non belge et cette proportion est sans doute appelée à croître encore dans les années à venir. La concentration des immigrés à Bruxelles est relativement récente. Il y a eu des apports extérieurs mais aussi et surtout des transferts intérieurs, d'étrangers venant notamment de Wallonie, surtout depuis 1967. L'immigration directe, antérieure à 1974, provient surtout des pays du Maghreb et de la Turquie. Les jeunes forment un groupe particulièrement important. Depuis plus de dix ans, comme ailleurs dans le pays, l'immigration est bloquée si ce n'est pour les cadres, et certaines fonctions techniques. L'accroissement de la population étrangère constatée depuis est dès lors due essentiellement aux naissances et à un regroupement familial limité.

Si dans l'ensemble du pays, le solde de l'immigration devient négatif (balance entre les entrées et les sorties) il n'en est pas ainsi à Bruxelles, où la concentration se poursuit par les transferts et les naissances

# Population étrangère à Bruxelles — Evolution 1961-1970-1985 (1.1.1986)

Communes	1961			1970			1985		
	Chiffre de population étrangère	% par rapport à la population communale	Chiffre de population étrangère	% par rapport à la population communale	Chiffre de population étrangère	% par rapport à la population communale	Chiffre de population étrangère	% par rapport à la population communale	
Saint-Josse-ten-Noode	2.510	10,3	6.518	27,6	10.978	53,1			
Saint-Gilles	6.362	11,5	18.434	33,5	19.710	46,4			
Molenbeek-Saint-Jean	2.487	3,9	11.372	16,6	25.453	36,3			
Schaerbeek	7.971	6,8	23.569	19,8	36.571	34,8			
Bruxelles	14.070	8,2	32.561	20,2	43.969	32,2			
Ixelles	9.366	9,9	16.221	18,8	21.465	28,2			
Forest	3.008	5,8	9.253	16,8	13.597	27,9			
Koekelberg	785	4,8	2.094	11,9	3.818	23,9			
Etterbeek	3.099	5,9	6.620	13,0	10.015	22,6			
Anderlecht	4.285	4,5	15.150	14,6	19.622	21,9			
Woluwe-Saint-Pierre	2.623	8,0	5.709	14,0	7.020	17,6			
Uccle	5.365	7,5	10.817	13,7	12.647	16,6			
Woluwe-Saint-Lambert	2.178	5,7	4.448	9,4	6.940	14,4			
Evere	556	2,5	1.534	5,7	3.659	12,0			
Auderghem	1.004	3,6	2.664	7,7	3.043	10,4			
Jette	1.219	3,5	2.444	6,1	3.975	10,2			
Berchem-Sainte-Agathe	521	3,3	1.004	5,2	1.837	9,7			
Watermael-Boitsfort	1.045	4,5	1.748	7,0	2.182	8,9			
Ganshoren	565	3,7	1.347	6,4	1.630	7,8			
Total Bruxelles-Capitale	68.989	6,7	173.507	16,0	248.131	25,4			

Source : Agglomération de Bruxelles, sur base I.N.S.

extrait de « Radioscopie de Bruxelles - Edition '86.

## Evolution de l'apport relatif des populations belge et étrangère à l'évolution démographique de l'agglomération bruxelloise (1961-1970-1985)

Période	Evolution de la population belge	Evolution de la population étrangère	Chiffre total de population	Variation totale de population
1961-1970	953.806	173.507	1.075.136 en 1970	1.022.795
	- 52.177	+ 104.518		+ 52.341
Moyenne annuelle	- 5.979/an	+ 11.613/an		+ 5.816/an
1970-1985	901.629	173.507	976.536 en 1985	1.075.136
	- 173.224	+ 74.624		- 98.600
Moyenne annuelle *	- 11.548/an	+ 4.975/an		- 6.573/an

Source : Agglomération de Bruxelles, sur base I.N.S.

extrait de « Radioscopie de Bruxelles - 1986 ».

(tableau II). C'est d'ailleurs cet apport de population non belge qui permet à la région de limiter le tassement démographique. Si l'on faisait abstraction des étrangers, la diminution du nombre d'habitants serait spectaculaire. La présence des étrangers aide à répondre au déficit démographique illustré par la pyramide des âges (tableau III). On peut dire que pour maintenir le niveau de population actuel, la région de Bruxelles a besoin des étrangers. Ceci l'aide à maintenir un des critères des clés de répartition pour les dotations budgétaires. Cette considération étroitement financière devrait amener même les plus hostiles à l'implantation des étrangers, à prendre le phénomène en compte.

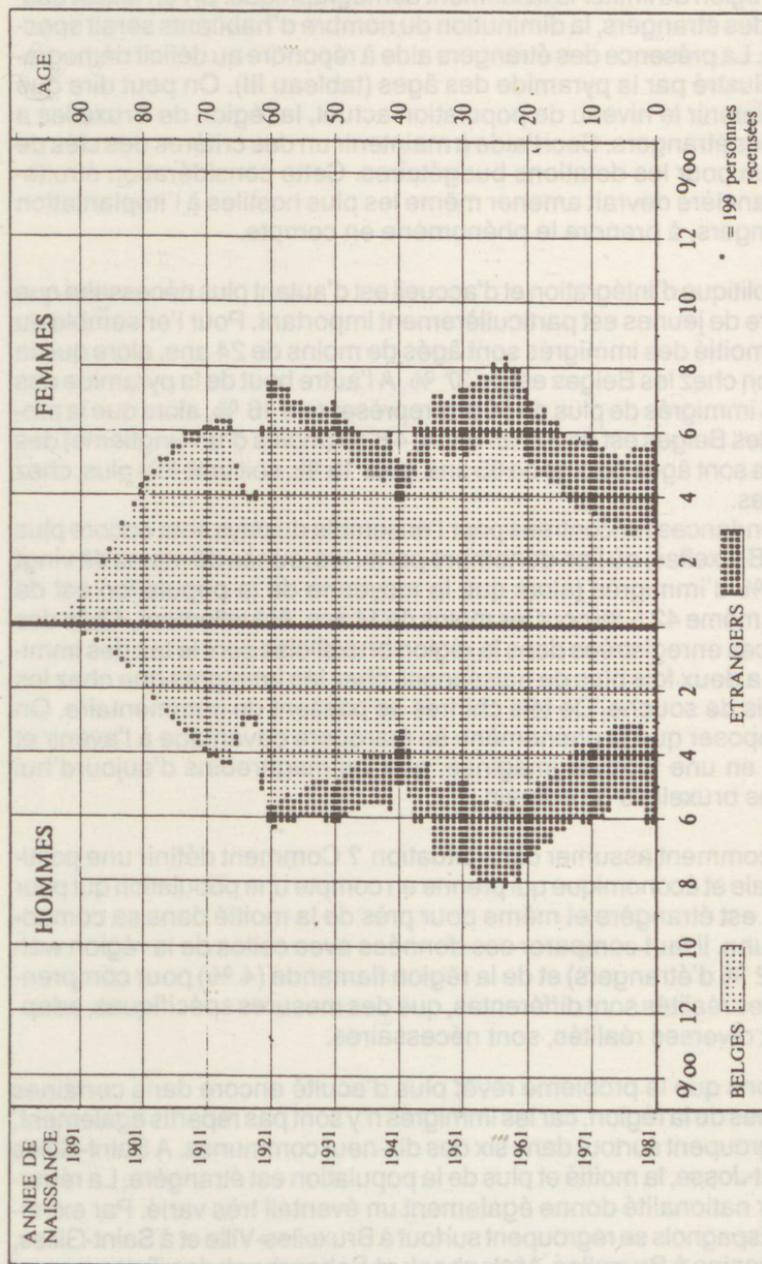
Une politique d'intégration et d'accueil est d'autant plus nécessaire que le nombre de jeunes est particulièrement important. Pour l'ensemble du pays, la moitié des immigrés sont âgés de moins de 24 ans, alors que la proportion chez les Belges est de 37 %. A l'autre bout de la pyramide des âges, les immigrés de plus de 50 ans représentent 16 %, alors que la proportion des Belges est de 32 %. Enfin, 4,8 % (moins d'un vingtième) des étrangers sont âgés de plus de 65 ans, pour 15 %, soit trois fois plus, chez les Belges.

Ces tendances rencontrées pour l'ensemble du pays sont encore plus nettes à Bruxelles, où l'on dénombre parmi les jeunes de moins de vingt ans, 34 % d'immigrés (alors que la moyenne de la population est de 25 %) et même 42,5 % pour les moins de 14 ans. Actuellement, 43 % des naissances enregistrées dans la région bruxelloise sont le fait des immigrés. Il y a deux fois plus de naissances chez les immigrés que chez les Bruxellois de souche. De tels chiffres se passent de commentaire. On peut supposer que le phénomène se marquera davantage à l'avenir et affirmer, en une formule imaginée, que les maghrebins d'aujourd'hui seront les bruxellois de demain.

Mais comment assumer cette situation ? Comment définir une politique sociale et économique qui prenne en compte une population qui pour un quart est étrangère et même pour près de la moitié dans sa composante jeune. Il faut comparer ces données avec celles de la région wallonne (12 % d'étrangers) et de la région flamande (4 %) pour comprendre que les réalités sont différentes, que des mesures spécifiques, adaptées aux diverses réalités, sont nécessaires.

Ajoutons que le problème revêt plus d'acuité encore dans certaines communes de la région, car les immigrés n'y sont pas répartis également. Ils se regroupent surtout dans six des dix-neuf communes. A Saint-Gilles et à Saint-Josse, la moitié et plus de la population est étrangère. La répartition par nationalité donne également un éventail très varié. Par exemple, les Espagnols se regroupent surtout à Bruxelles-Ville et à Saint-Gilles, les Marocains à Bruxelles, Molenbeek et Schaerbeek, les Turcs essentiellement à Schaerbeek, Saint-Josse et moins à Bruxelles-Ville.

REPARTITION DE LA POPULATION BRUXELLOISE  
PAR CLASSES D'AGE ET PAR NATIONALITE (1.3.1981)



Les étrangers représentent à Bruxelles quelque 43 % des enfants de 0 à 10 ans et 35 % de ceux de 10 à 20 ans; mais ils ne représentent que 3 % des personnes âgées de plus de 65 ans.

Source : I.N.S.

## LE LOGEMENT

C'est sans doute le problème le plus aigu. Alors que 31 % des Belges sont propriétaires de leurs logements, seulement 13 % des étrangers le sont également. Ici encore, les moyennes nationales sont très différentes. Les Italiens se rapprochent du taux belge avec 25 %, les Turcs s'en éloignent avec 10 % et les Espagnols et Marocains s'en écartent davantage encore. Faut-il y voir une tendance moins nette à l'intégration de certaines communautés installées parfois depuis longtemps dans le pays ?

Comme on peut aisément s'en rendre compte, sans se livrer à des enquêtes détaillées, les immigrés occupent le plus souvent les logements les moins confortables. Ce n'est certes pas un choix délibéré, mais le résultat des contraintes économiques et sociales. Ils disposent en règle générale de moins de moyens et s'orientent plutôt vers des quartiers bon marché, donc vétustes et moins bien équipés. Il est facile de parler ensuite de ghettos. Les logements des Turcs et des Marocains sont, en règle générale, occupés par deux fois plus de personnes que la moyenne d'occupation des Belges. L'inconfort est évident. Et cependant, aucune politique spécifique n'a été menée jusqu'à présent. On laisse les lois du marché jouer impunément, quitte à s'alarmer ensuite des conséquences. L'accès aux logements sociaux est souvent rendu difficile par l'application sans souplesse des critères d'occupation d'une réglementation qui ne connaît guère les familles nombreuses, sans parler des réactions souvent défavorables des administrateurs locaux à l'installation de familles étrangères. Sous réserve d'un effort non négligeable de la Ligue des Familles en la matière, il faut bien constater que les pouvoirs publics s'en lavent les mains et laissent se créer des situations inadmissibles de taudisation et d'insalubrité. Dans de vieux quartiers désertés par les Belges, les infrastructures sociales font souvent défaut, sont mal entretenues, inadaptées aux besoins de la population qui y vit.

Cette situation défavorable donne à penser que les étrangers sont de gros consommateurs des services sociaux. Les chiffres viennent démentir cette hypothèse.

## L'AIDE SOCIALE

Les étrangers sont une petite minorité à bénéficier du minimex. A Saint-Josse, où ils représentent plus de la moitié de la population, 11 % seulement en bénéficient. A Schaerbeek, la proportion est encore inférieure : 8,9 % et à Molenbeek (pour 30 % d'étrangers) 7 %.

Les dépenses des CPAS au profit des migrants sont toujours inférieures à leur représentation dans la population. On relève par exemple dans

le budget de la commune de Schaerbeek (pour une population composée à 33 % d'étrangers) que 16 % de l'aide sociale leur est affectée.

En matière de chômage, il est vrai, la situation est différente. Celui-ci frappe surtout les jeunes et les demandeurs d'emploi peu formés. Comment s'étonner dès lors que le chômage qui atteint 9,2 % parmi les jeunes Belges, s'élève à 16,1 % parmi les jeunes immigrés ?

## PERSPECTIVES D'AVENIR

On ne peut accepter que demain, le jeune Bruxellois soit en fait un non-Belge, mal logé, privé d'emploi et peu intégré dans la réalité régionale, marginalisé. Le danger est cependant évident. Comment l'éviter ? Les communes, placées dans des situations financières difficiles, ne peuvent seules pratiquer une politique d'accueil et d'intégration qui demande des moyens et du personnel préparé. On dira que, aux termes des lois de 1980, la matière est communautarisée. Avec la conséquence pour Bruxelles que les deux communautés s'y rencontrent pour former la matière confuse du bi-communautaire. Ceci dans un domaine où les spécificités sont particulièrement accusées. D'évidence, le problème revêt une dimension régionale toute particulière. Le désordre institutionnel que nous connaissons, l'absence d'un véritable pouvoir régional qui puisse aborder toutes les questions spécifiques en prenant appui sur l'histoire, la culture, les conditions de l'intégration sociale, politique et syndicale, créent ainsi une situation dangereuse

## LES CONSÉQUENCES DE LA MARGINALISATION

L'immigré reste une cible privilégiée et un marginal alors qu'il constitue surtout à Bruxelles un élément essentiel pour l'avenir démographique et social de la région. La présence massive des étrangers est souvent mal reçue dans les couches populaires qui y voient un concurrent sur le marché du travail et buttent sur des différences de comportement mal ou pas expliquées. Marginalisé, l'étranger tend à se replier sur lui-même, à défendre son identité. Les traditions différentes alimentent les divisions et les incompréhensions. Cette situation favorise les manipulations. Au-delà des affirmations de principe sur la solidarité et l'internationalisme, c'est dans l'action concrète qu'il faut s'efforcer de créer les conditions d'un dialogue de longue haleine, qui exige des efforts patients tant des communautés immigrées que des Belges. D'autant plus que les efforts d'intégration ne sont pas toujours compris. On peut craindre, sous ce couvert, de pratiquer en fait une politique d'assimilation brutale qui nie traditions et patrimoine culturel. On voit ainsi des administrateurs

communaux, sensibilisés cependant aux problèmes de l'accueil des étrangers et soucieux d'assurer leur insertion dans le pays et leur formation professionnelle, s'opposer à l'enseignement de la langue du pays d'origine, refuser en fait de respecter l'identité culturelle.

Il faut dépasser la véritable marginalisation socio-politique qui maintient l'immigré au chômage, ne lui offre guère de perspectives, multiplie les tracasseries administratives, les procédures dissuasives, les intimidations et lui refuse toute participation à la vie publique. Dans la matière des droits politiques, on aboutit en effet à une situation aberrante, qui écarte un quart de la population du suffrage universel. Alors que les habitants étrangers interviennent dans le calcul du nombre d'élus, ils ne participent pas à la consultation électorale. Dans une commune comme Saint-Josse par exemple, le nombre de conseillers tient compte des 50 % de non-Belges, la moitié des conseillers installés le doivent donc à la population étrangère qui ne vote pas !

Alors que des pays voisins, comme les Pays-Bas, après les pays nordiques, font participer les étrangers aux consultations communales, la situation reste tout à fait bloquée chez nous et les multiples initiatives législatives n'ont pas abouti. Le mouvement Objectif 82 qui se proposait de sensibiliser l'opinion publique et de faire pression sur les élus nationaux pour voir reconnaître le droit de vote aux communales, n'a pas réussi dans son entreprise, et la prochaine échéance électorale se rapproche. Tout porte à croire que les étrangers resteront écartés de la consultation de 1988. Une démocratie tronquée s'installe alors que les trois quarts des immigrés concernés vivent depuis plus de vingt ans dans notre pays ou y sont tout simplement nés !

Nous voici loin des promesses contenues dans la déclaration d'investiture du gouvernement Martens II qui, en mars 1979, il a près de neuf ans, affirmait : « L'intégration politique des immigrés sera favorisée en leur accordant, sous certaines conditions, le droit de vote pour les élections communales ».

Ce ne sont pas les timides expériences des conseils consultatifs qui porteront remède à la situation. On pouvait sans doute au départ y voir une amorce de la reconnaissance des droits politiques à long terme. Mais, au fil du temps, ces assemblées sans pouvoirs se sont essouffées, ont déçu les participants. Tant et si bien que l'on apprend maintenant que la ville de Bruxelles renonce à organiser les élections prévues de son conseil consultatif.

Ce qui pouvait être considéré comme une étape timide est devenu un échec.

## COMMENT SORTIR DE L'IMMOBILISME ?

Pas plus que les modifications législatives, la commission d'études mise sur pied à l'échelon national il y a maintenant deux ans, n'a donné de résultat. Le ministre de la Justice prend appui sur cette situation, qu'il a contribué à créer pour organiser, dans le désordre des compétences multiples, un groupe de travail interministériel chargé d'élaborer, à partir du sommet, une politique « coordonnée » de l'immigration à Bruxelles. Ce groupe est composé des représentants des ministres des relations institutionnelles (qui dans notre mosaïque institutionnelle sont chargés des matières bi-communautaires), des ministres communautaires compétents, et des membres de l'exécutif de la région bruxelloise dans le gouvernement central. Une fois encore, Bruxelles, comme région, est écartée du débat. En réalité, rien ne bouge. On parle maintenant de confier la matière au secrétaire d'Etat à l'émancipation sociale du gouvernement national, alors que les approches régionales sont très différentes.

En fait, on ne peut guère faire qu'un inventaire de mesures négatives : interdictions d'inscriptions, régime de rapatriement pour certaines catégories de travailleurs, complications administratives. Quant aux projets d'enseignement pluriculturel, ils sont supprimés par le ministre de l'Education nationale au nom des économies nécessaires...

En dehors de vœux pieux, il n'y a aucune mesure d'intégration positive alors que le problème est structurel et demande des initiatives positives au plan du logement, de la formation, de l'enseignement, de la protection juridique. Faut-il rappeler que le droit à la résidence est un droit fondamental reconnu et proclamé dans nombre de conventions internationales?

Pour amener les pouvoirs publics à prendre de telles initiatives, à sortir d'un négativisme immobile, les forces sociales, culturelles et politiques, belges et étrangères, peuvent jouer un rôle important. Elles ont pris beaucoup de retard. Trop longtemps, on s'est « penché », avec paternalisme, sur les immigrés qui dans notre société sont des acteurs, des sujets de droits et non des assistés, objets d'études et de colloques.

## LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

Les étrangers ont réussi, dans des conditions souvent difficiles, à mettre sur pied de multiples associations. Certes, nombre de ces associations sont nées pour maintenir les liens avec le pays d'origine et restent encore trop centrées sur celui-ci. Mais souvent elles ont réussi à s'ouvrir, à nouer le dialogue avec les Belges. Cet échange est particulièrement précieux. Tout comme dans l'action syndicale, où l'on a vu peu à peu les immigrés s'engager, assumer des responsabilités et donner à la solida-

rité un tour concret. Dans le dialogue, le tissu associatif peut jouer un rôle important. Ces associations peuvent aider à la prise de conscience des différences qui ne sont pas minces, surtout pour les étrangers originaires des pays extérieurs à la CEE et dont les traditions sont plus éloignées des nôtres, mais aussi des convergences qui se dessinent dans la solution des problèmes spécifiques de l'immigration. Elles peuvent à ce sujet devenir des partenaires actifs. Prenons un exemple qui a fait grand bruit et a été utilisé pour opposer Belges et immigrés : la délicate question de l'intégrisme musulman. Ce phénomène religieux aux connotations politiques revêt des aspects préoccupants même s'il reste assez marginal dans la communauté musulmane de notre pays. L'ingérence religieuse dans la société civile n'est pas le monopole de la religion islamique. Une telle tendance peut réduire les espaces de liberté. Incontestablement à la faveur de la crise, de l'isolement des immigrés, de la marginalisation qui les frappe, les réactions de défense, la recherche d'une identité, d'une affirmation culturelle, favorisent de telles réactions et alimentent son développement. C'est un problème qui se pose à la communauté islamique qui doit pouvoir le résoudre sans ingérences extérieures. Celles-ci auraient pour conséquences de favoriser et de développer encore les réactions de repli et surtout de fanatisme religieux. Si la pratique religieuse réagit à un milieu hostile et peut être perçue comme un soutien au maintien de l'identité culturelle, elle peut également être déviée politiquement.

Au contraire, la diffusion de l'information, qui dépasse les schémas culturels des uns et des autres, peut aider à mieux cerner le problème.

Nous voyons donc dans le dialogue qui peut s'installer, dans les occasions de rencontres, les actions sociales, la possibilité pour les immigrés de faire entendre leur voix dans la recherche de solutions aux problèmes concrets mais aussi aux questions plus fondamentales qui se posent.

Belges et immigrés n'ont d'ailleurs pas d'autres choix. Ils doivent apprendre à cohabiter et au-delà de ce simple constat, bâtir ensemble les traits d'une société qui deviendra pluri-culturelle. La tâche est de longue haleine.

Plutôt que de s'ériger en conseillers, en tuteurs, les Belges ont intérêt, dans cette optique, à aider et à garantir le développement d'une vie sociale, ouverte; à créer les conditions d'une meilleure sécurité, à reconnaître et garantir des droits qui s'accompagnent d'obligations dans leur exercice. Ce dialogue nécessaire exige une volonté commune. Si celle-ci fait défaut, on risque des affrontements sans perspectives, des divisions qui débouchent comme c'est trop souvent le cas, sur des incompréhensions.

C'est donc en garantissant les droits démocratiques des immigrés, en leur assurant la sécurité juridique que l'on pourra avancer dans cette voie.



## comment enrayer le processus de paupérisation ?

par rosine lewin

certains essaient encore de nier ou de masquer l'aggravation des inégalités sociales dans ce pays. l'appauvrissement et la précarisation sont cependant en marche... les appels lancés par le MOC et le PS suffiront-ils à enrayer le processus ?

# comment enrayer le processus de paupérisation ?

par rosine lewin

Les nouvelles pauvretés, c'est déjà une vieille histoire. La formule ne fait plus sursauter. On connaît...

Ce qu'il y a de neuf, c'est la réaction du Parti socialiste et du MOC, face au développement des nouvelles pauvretés, face à la croissance cancéreuse de la précarité, de l'insécurité d'existence. C'est aussi, sans immodestie, le diagnostic du PC, qui vient d'être précisé.

## PAUPÉRISATION EN MARCHÉ

Les travaux du 7<sup>e</sup> congrès des économistes de langue française (Charleroi, janvier 1987) ont, après l'IRES, le Conseil central de l'économie et d'autres spécialistes, éclairé le processus de paupérisation. Recul du pouvoir d'achat des bas salaires (au moins 11 à 15 % net depuis 1981), dégradation du pouvoir d'achat des familles nombreuses, inégalité dans la répartition de l'« effort demandé à tous », c'est ce qui ressort des observations de R. Savage, P. Pestieau et M. Jadot. En prenant en compte les familles qui, en raison de la modicité de leurs revenus, sont exclues des statistiques fiscales, il apparaît qu'en 1983, 8 % des ménages avaient des ressources inférieures au seuil légal de sécurité d'existence (minimex), que 14 % étaient en « situation de pauvreté » et 19 % en situation de précarité. Si les revenus les plus bas ont fait l'objet d'ajustements (1), si les revenus les plus élevés restent le plus souvent à l'abri du fisc, les différentes catégories de revenus professionnels ne sont pas touchés de manière progressive. Les taux (majorés) de prélèvements sont plus importants au bas de l'échelle qu'au haut ou au milieu de l'échelle. C'est précisément pour isolés ou ménages disposant de revenus professionnels bruts très modestes (environ 40.000 F en 1981) que la perte de pouvoir d'achat a été la plus élevée. En 1985, cette perte oscille entre 13 et 18 % du pouvoir d'achat indexé de 1981. Par ailleurs, côté revenus de remplacement, la perte du pouvoir d'achat pour les allocations de chômage est estimée par le PS à 21,5 % entre 1981 et 1985.

---

(1) Le montant du minimex a été majoré toutefois de 2 %.

D'autres signes encore indiquent que la paupérisation est en marche. Dans les logements sociaux de Wallonie, les arriérés de loyers et charges locatives ont augmenté de 90 % entre 1980 et 1984. Le seul Foyer louviérois comptait en mai 1987 un tiers d'usagers en retard de plus d'un mois de paiement. En région bruxelloise, les arriérés ont triplé en cinq ans. L'Association des maisons d'accueil dénombre quinze mille sans abri. La RTT a annoncé que plus de 100.000 abonnés ont résilié leur contrat en 1983. En 1985, les sociétés de distribution de gaz/électricité ont envoyé 738.257 mises en demeure de payer, contre 428.000 en 1984. Quant aux ventes en détail, la Fédération belge des entreprises de distribution signale qu'elles ont régressé de façon presque continue de 1980 à 1985 et cela, « sous l'effet conjugué de la réduction du pouvoir d'achat, de la persistance d'un chômage encore élevé et de l'augmentation des dépenses fixes » (transports et fiscalité notamment) des ménages.

Selon la Fondation Roi Baudouin, les CPAS, chargés notamment de la distribution du minimex, ont dû, en dix ans, multiplier par vingt les dépenses consacrées à cette mission. Le nombre des bénéficiaires du minimex est passé de 8.538 en 1975 à 51.000 en 1985; ce nombre a doublé entre 1980 et 1985. Dans la mesure où on peut analyser le profil des bénéficiaires, des tendances déjà connues se confirment. La majorité écrasante de ces personnes sont des chômeurs — exclus, suspendus ou en attente. Les jeunes représentent environ un tiers des « minimexés ».

Dans l'ensemble, 36 % ont moins de 40 ans et 30 % moins de 30 ans. Des études menées à Charleroi et à Bruges font apparaître des différences entre ces deux villes. Dans la première, en février 1985, 41 % des bénéficiaires avaient moins de 30 ans, alors que dans la seconde, la tendance s'infléchit : depuis 1985, la catégorie des moins de 25 ans recule.

Par ailleurs, 57 % des minimexés étaient en 1986 de sexe féminin, mais il n'est pas établi, estime la Fondation Roi Baudouin, que la « féminisation » très marquée entre 1976 et 1981, se poursuive. On notera néanmoins que le taux du chômage féminin reste dominant (58,2 % contre 41,8 %). Est établie avec clarté la place des isolés — familles monoparentales — avec enfants à charge : ils représentent environ deux tiers de l'ensemble. Autre donnée significative : les bénéficiaires du minimex le sont généralement pour « de longues années ».

Quant au nombre de personnes bénéficiant du revenu garanti aux personnes âgées, il a aussi crû, mais dans des proportions plus réduites. En 1986, le RGPA a été distribué (par les soins de la Caisse des pensions) à 80.294 personnes, dont 75 % de femmes. En 1976, ce total atteignait 69.585.

## PAS SEULEMENT LES « MINIMEXÉS »...

Néanmoins, la notion de pauvreté, très complexe, reste au centre de débats qui ne sont pas près de se terminer. On admet généralement qu'on ne peut réduire le phénomène à une affaire de revenus, mais le revenu est un facteur décisif. La pauvreté est difficilement dissociable de la précarité, de l'exclusion, c'est-à-dire de la conscience de participer ou de ne pas participer à certains circuits essentiels, tels que l'emploi, l'information, l'assurance-santé, l'enseignement, etc. Mesurer la pauvreté est d'autant plus difficile que la pénurie de données de base est criante. N'importe qui ne peut se lancer dans une enquête sur la pauvreté. Il y faut de l'espace, des moyens financiers et techniques, des garanties scientifiques. C'est le plus souvent l'affaire de centres universitaires ou interuniversitaires. La dernière en date (juillet 1986) est celle du *Centrum voor sociaal beleid* d'Anvers, financée par le ministère de la Prévoyance sociale et conduite par le sénateur CVP Herman Deleeck. Cette étude, qui a bénéficié d'appréciables appuis médiatiques, a conquis d'emblée des galons que divers milieux on mis en cause. De fait, si l'enquête du CSB fournit des données dignes d'intérêt, elle n'est pas innocente et sert une stratégie politique — celle du CVP. C'est surtout l'affirmation selon laquelle « l'inégalité dans la répartition des revenus n'est pas renforcée » qui prive les conclusions de l'enquête Deleeck de crédibilité scientifique. Nous y reviendrons.

En tout état de cause, les chiffres relatifs à l'extension du champ d'application du minimex ne suffisent pas, loin s'en faut, à cerner le phénomène d'appauvrissement. Tout à fait significatif à cet égard, le fait que 94 % des personnes dont la fourniture d'énergie a été suspendue faute de paiement, n'émergent pas du CPAS. Encore une fois, des données sont mal connues, les pouvoirs publics avouant sans ambages qu'ils n'ont pas les moyens financiers et donc le personnel pour se livrer à des études sérieuses; des sociétés privées comme celles qui produisent et distribuent l'énergie étant très peu partageuses en matière d'information (comme de bénéfiques d'ailleurs...). Avec les éléments — toujours fragmentaires — disponibles (2), on peut dire que parmi les personnes privées de gaz et d'électricité à la suite d'une coupure pour défaut de paiement, un certain nombre pourraient bénéficier du minimex. Pourquoi restent-elles en dehors de ce circuit ? Soit parce qu'elles ignorent leurs droits, soit parce qu'elles redoutent le contact avec un organisme qui, en dépit des changements de la loi, s'identifie encore à l'ancienne Commission d'assistance publique, avec ses connotations à la fois caritatives et inquisitoriales.

---

(2) Grâce notamment à l'enquête menée en 1986 par l'Institut interuniversitaire de formation et de développement, à la demande du secrétaire d'Etat sur « Le profil socio-économique de la clientèle des sociétés de gaz et d'électricité ».

Or, ces deux facteurs — méconnaissance des droits et crainte d'interrogatoires indiscrets — tendent à se renforcer en raison de la politique gouvernementale. La législation sociale ressemble de plus en plus à un maquis impénétrable, et de plus en plus la solidarité fait place à l'assistance envers des « pauvres » dument stigmatisés et fichés. L'évolution du dossier « Coupures de gaz-électricité » est tout à fait éclairante à cet égard.

Sous la pression d'une opinion publique émue par le drame humain des coupures, Eau-Gaz-Electricité, le Comité de contrôle du gaz et de l'électricité qui détient le pouvoir de décision, a pris des initiatives à partir de 1985 (3).

Il a recommandé la signature de conventions entre CPAS, communes et sociétés de distribution d'énergie afin de prévenir les coupures. Un Fonds spécial de 242 millions a été mis à la disposition des CPAS signataires de pareilles conventions. Le gouvernement a complété le geste en mettant à la disposition des mêmes CPAS quelque 250 travailleurs sociaux, chargés surtout de guidance budgétaire. Des plans de paiement pour apurer les factures énergétiques en souffrance devaient être négociés. Le placement d'un disjoncteur de deux ampères devait permettre d'éviter la coupure d'électricité. Dans la pratique, les CPAS se sont surtout occupés de leurs « clients » habituels, qui ne constituent qu'une petite fraction de l'ensemble des usagers en difficulté. La secrétaire d'Etat à l'Emancipation sociale a estimé à quelque 5.000 le nombre de ménages touchés par une « guidance intensive ». Elle reconnaît qu'un quart des plans de paiement n'a pas été respecté, que la protection de la vie privée n'a pas toujours été satisfaisante. L'expérience des disjoncteurs a été peu concluante, si ce n'est pour conclure qu'elle ne résolvait aucun problème (trop peu d'ampères, rien pour le gaz, et des frais à charge de l'usager). Enfin, des CPAS et des travailleurs sociaux s'inquiètent de la tendance des sociétés distributrices à se décharger sur les CPAS de leurs problèmes de gestion, et contentieux.

Les conventions ont cependant été renouvelées dans leur ensemble fin 1986. En janvier 1987, le Comité de Contrôle mettait en place un nouveau « tarif social », octroyé seulement *sur demande*, aux personnes bénéficiaires du minimex, d'une allocation de handicapé, de RGPA, à condition qu'ils consomment moins de 750 KW par an. Ce tarif nous paraît très significatif de la conception que le pouvoir se fait du « social ».

Autre exemple du processus qui fait dériver le droit vers une demande d'aide : l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> janvier 1987 qui interdit le recours au tiers-

(3) Voir les « C.M. » « Spécial Energie », février 1987.

payant pour les consultations et visites des médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes (actes techniques exceptés). Cette mesure, dite d'économie, risque de coûter cher. En effet, les personnes qui ne sont pas à même d'avancer (avant remboursement par la mutuelle) le prix plein de la consultation, s'abstiendront vraisemblablement de recourir au médecin, au risque de laisser s'aggraver leur état de santé. Il reste bien sûr une autre solution : demander une avance au CPAS, qui est tenu de l'accorder. Mais combien de citoyens savent qu'ils ont ce droit ? Et combien de CPAS seront-ils en mesure de donner suite à pareille demande ?

## FINANCEMENT ÉTRANGLÉ

Car le financement des CPAS est plus que jamais précarisé, lui aussi. On sait qu'il est en principe assuré par deux sources : le Fonds des communes et le Fonds spécial d'aide sociale. Déjà entre 1980 et 1985, le Fonds des communes avait été diminué de 7 %. Les récentes mesures décidées à Val Duchesse vont réduire encore sensiblement les deux sources de financement. Le Crédit communal note : « Signe manifeste d'une paupérisation galopante de la population en temps de crise : le déficit des CPAS qui atteignait 1,9 milliard en 1985, est passé en 1986 à 3 milliards, chiffre qui ne s'infléchira pas cette année-ci, selon les budgets » (« Soir » du 18 mars 1987).

L'état gouvernemental est donc solide. La majorité ne peut ignorer la répartition différentielle des risques de maladie et de mort, que vient encore de rappeler la FRB (4). En matière de mortalité infantile, par exemple, voici un tableau extrait du dossier Armoede en Bestaans onzekerheid-Adventsactie Welzijnsorg 1986 :

Groupes sociaux	Mortalité en pour mille
Cadres sup. et prof. lib.	16,3
Cadres moyens	21,2
Employés	24,8
Ouvriers qualifiés	32,7
Ouvriers non qualifiés et chômeurs	38,8

D'un côté donc, la majorité gouvernementale empiète systématiquement sur les droits conquis par le mouvement ouvrier, dénature la sécurité sociale — de l'autre — et tout à fait à contre-courant — des catégories de citoyens revendiquent la reconnaissance des droits sociaux

(4) Pauvreté et précarité - N° 2 - page 27.

naguère implicites, tels que le droit au chauffage ou à l'éclairage, ou plus largement encore, le droit au travail, au logement, à la santé.

Cette exigence s'inscrit dans la logique affirmée par la loi de 1974 sur le droit de vivre dans la dignité. On sait ce qu'il en est advenu, sous l'effet conjoint de la crise et d'une politique de régression sociale. La découverte brutale, au cours de l'hiver 1984-1985, de spectaculaires signaux de pauvreté, a fait émerger la notion du droit à un éclairage et un chauffage minimum. Philippe Busquin, alors ministre wallon de l'Energie, s'en est saisi. Le décret sur le « minimélec » qui porte son nom, n'a sans doute rien résolu. Son mérite demeure d'avoir ouvert une brèche, d'avoir amorcé la reconnaissance d'un véritable droit. Ph. Busquin admet d'ailleurs que cette amorce n'a pas été assez exploitée.

Dans la même direction, avec ses motivations propres, le *Mouvement ATD/Quart Monde* va plus loin : il demande l'élargissement de la sécurité sociale à des catégories qui en sont exclues, à savoir le « sous-prolétariat ». Jean Tonglet s'est inquiété dans « Le Soir » du 30 avril 1987, du démantèlement de la sécurité sociale, un système qui a, note-t-il, largement contribué à enrayer la paupérisation à l'intérieur du monde du travail.

La dérégulation dit-il, n'est pas une bonne voie, pas plus qu'un système de sécurité spécifique pour le quart-monde. Pour enrayer le processus d'exclusion et de marginalisation, son organisation demande l'ouverture de la Sécurité sociale aux « pauvres héréditaires » qui deviendraient à leur tour « partenaire social » avec des droits réels. Mais pour enrayer le processus, même une Sécurité sociale consolidée et élargie ne suffirait pas. Les domaines de l'éducation et de la culture devraient eux aussi élargir leur accès; la recherche scientifique devrait être réhabilitée. Et une active politique de création d'emplois devrait être menée.

Education nationale : la politique néo-libérale de constantes compressions budgétaires a aussi comprimé les chances de scolarisation normale pour des enfants dont le milieu est marqué par l'instabilité et la marginalité. Une espèce de déterminisme social rendrait-il fatal l'échec de ces enfants parce qu'ils sont peu ou pas soutenus à la maison et qu'ils entrent à l'école avec un bagage culturel très différent des autres ? Nous ne pouvons l'admettre : tant d'expériences ont montré qu'on peut attendre beaucoup d'un encadrement pédagogique de qualité et de programmes cohérents. Mais il faut y mettre le prix — en temps de concertation, en argent pour les rémunérations et les matériels. Le droit à une scolarisation efficace passe par là. Loin d'être désuète, la revendication est d'une vive actualité.

« Tour à tour, l'enseignement, les musées, les orchestres, l'opéra, le théâtre, la cinémathèque, les bibliothèques, bref tous les secteurs de notre infrastructure culturelle, sont touchés, l'un après l'autre. Il ne suffit pas qu'ils fussent déjà à la portion congrue, on les réduit à l'inanition ». Ces propos sont de Dimitri Balachoff, dans une récente Carte blanche du « Soir ». Nous nous inquiétons avec lui d'un processus de paupérisation culturelle. « les petites économies dont les rigueurs budgétaires est le prétexte, écrivait-il, sinon l'alibi, entraînent peu à peu un processus de stérilisation, de médiocratisation qui fera de nous dans quelques années, le simple consommateur de biens importés ». Oui, la pauvreté n'est pas seulement affaire de revenus. Amputer les budgets de création culturelle, faire dépendre l'éducation permanente ou la diffusion culturelle du bon-vouloir de mécènes ou sponsors, qui sont précisément les bénéficiaires de la politique d'iniquité fiscale et sociale du gouvernement, voilà qui contribuera à une forme supplémentaire d'appauvrissement.

## DU CÔTÉ DE CHEZ M. DELEECK

Menée en 1985, l'étude du Centrum voor sociaal beleid porte sur 6.419 ménages. Son objet est « de rendre mesurables la structure et l'évolution du fonctionnement de la sécurité sociale (les indicateurs sociaux) ». L'accent est mis avant tout, note l'introduction, sur « l'état de sécurité (ou d'insécurité) d'existence au point de vue financier et sur l'efficacité des allocations sociales, telles qu'elles sont octroyées en fait à la population ».

On notera d'emblée que l'unité de base de l'enquête est le ménage et non l'assuré social, ce qui peut paraître curieux dans une étude sur l'efficacité de la sécurité sociale, mais qui s'explique à la lumière des idées chères à M. Deleek. Par ailleurs, les « minima socio-vitaux » qui servent de normes pour la répartition des revenus, sont déduites des déclarations de la population elle-même, qui fixe le revenu minimum qui lui paraît nécessaire pour *vivre normalement*. Mais vivre normalement, cela signifie quoi ? La réponse à cette question varie non seulement d'une personne à une autre, d'une classe à une autre, mais aussi d'une période à une autre. Après avoir subi dix ans d'austérité, les gens ont modifié leur vision de ce qui est normal. Ils ont en quelque sorte intériorisé la politique gouvernementale. L'enquête du CBS montre qu'il en est bien ainsi, puisque entre 1976 et 1985 le niveau des « seuils » a baissé. On n'a donc pas mesuré la précarité, mais — comme l'observe le PS — « la manière dont les personnes ont appris à vivre dans la pauvreté et l'insécurité ». Cet effort d'adaptation ne supprime cependant ni la baisse du niveau de vie, ni le glissement vers l'insécurité.

Ceci étant, le CBS déduit de son enquête que 20,9 % des ménages se trouvent en état d'insécurité d'existence objective. 15,3 % des ménages ressentent subjectivement cette précarité. En considérant qu'à 75 % de ce seuil, on passe de l'insécurité à la pauvreté, le CBS évalue à 6,3 % la portion de la population belge qui est pauvre. En comparant des données de 1976 à celles de 1985, l'enquête dégage des facteurs qui jouent un rôle déterminant pour l'insécurité d'existence. C'est avant tout le chômage du chef de famille, la situation de femmes chef de famille, l'âge (au-delà de cinquante ans).

Le rôle décisif du chômage dans la paupérisation se confirme de manière éclatante : *une famille dont le chef est sans emploi, a six chances sur dix de glisser dans la précarité*. M. Deleeck déduit de son enquête que la sécurité sociale est inefficace pour ceux qui doivent vivre uniquement d'une allocation, ce qui est tout à fait pertinent. Il ajoute qu'elle est globalement efficace, le secteur des pensions (devenu plus efficace) compensant le secteur chômage (qui l'est devenu moins). Cette « globalisation » est une abstraction à laquelle les chômeurs resteront insensibles. Pour le surplus, le sénateur CVP, rappelons-le, prétend que l'inégalité des revenus n'a pas été renforcée entre 1976 et 1985. C'est faux, non seulement parce que les données de 1976 ne concernaient que la Flandre, alors que celles de 1985 portent sur l'ensemble de la Belgique. Mais surtout parce que son enquête ne fait pas intervenir les revenus du capital, de la propriété.

Or, l'inégalité entre la croissance des revenus de la propriété et ceux du travail est encore illustrée par les chiffres que voici, puisés dans le *Rapport de la Banque Nationale* pour 1986 (Tableau IV-I, page 89).

Revenus disponibles des sociétés (\*).

1984 Pourcentage de variation : + 14,7 %.

1985 Pourcentage de variation : + 14,1 %.

1986 Pourcentage de variation : + 34,1 %.

En 1982, le pourcentage de variation avait été de + 16,1 % et, en 1983, de + 23,5 %.

Le rapport de la Banque Nationale indique qu'en 1986, « pour la première fois depuis cinq ans, la rémunération par salarié avait progressé d'environ 1 % ». La notion de dualisation de la société n'est donc pas un fantasme, et M. Deleeck en prend bien à son aise avec les inégalités sociales.

---

(\*) Par revenu disponible des sociétés, on entend les bénéfices nets et les amortissements. Comme son nom l'indique, il s'agit des revenus dont l'entreprise dispose après avoir payé l'impôt sur les bénéfices et distribué les dividendes à ses actionnaires.

## **FUITE DES CAPITAUX : 185 MILLIARDS**

185 milliards, c'est le montant impressionnant des sorties de capitaux du secteur privé en 1986, tel qu'il ressort du rapport d'un groupe de travail interministériel, daté du 31 mars. Ce chiffre est d'autant plus frappant qu'il représente 3,4 % du PNB, contre 1,6 % en 1985, au moment où les sorties de capitaux ne s'élevaient qu'à 79 milliards. 106 milliards d'augmentation en un an ! Pour mémoire, les sorties se chiffraient à 94 milliards en 1984, à 88 milliards en 1983, à 163 milliards en 1982 et à 175 milliards en 1981. (« La Libre Belgique, 3 avril 1987).

## **TAUX MOYENS DE FRAUDE**

Les taux moyens de fraude ou de sous-estimation fiscales retenus pour l'exercice 1984 ont été (d'après « Les niveaux de vie des Belges », février 1987) :

Revenus cadastraux : 50 %.

Revenus mobiliers : 90 %.

Revenus professionnels : 15,4 %.

Il y a aussi des cas où la réalité dépasse la fiction, parce qu'il ne s'agit même pas de fraude, mais plutôt d'un agencement astucieux de dispositions légales. Unerg, Intercom et *Ebes*, les trois grands producteurs d'électricité, ont totalisé en 1985 30,75 milliards de bénéfices. Elles n'ont payé au fisc que 128 millions !

Or, le National Utility Service et la Kredietbank le confirment, le prix de l'électricité en Belgique est de moitié plus élevé qu'au Royaume-Uni, et un quart plus élevé que la moyenne pondérée des pays de la CEE.

Les conclusions du CBS sont donc suspectes. Comme l'était d'emblée le choix du ménage comme unité de base. La stratégie politique de M. Deleeck apparaît encore quand il affirme que « la moitié des ménages n'a pas vraiment besoin de la Sécurité sociale : même sans elle, leurs revenus sont supérieurs au minimum socio-vital », (p. 52). C'est que l'objectif pour M. Deleeck n'est pas de consolider la Sécurité sociale comme système d'assurance et de solidarité, mais bien de construire un autre système par lequel l'Etat garantirait un « minimum socio-vital » à chaque famille. Pour lui, comme le montre « La Revue nouvelle » dans son numéro consacré au CVP, « la mesure de l'efficacité des protections sociales est de même nature tant pour l'assistance sociale que pour la Sécurité sociale : c'est un seuil de revenus. L'opposition entre l'assistance sociale et la Sécurité sociale est vue comme une fiction, un héritage du passé qui a aujourd'hui perdu de sa signification. (p. 274).

Un mot enfin sur l'étude effectuée par deux services de l'université de Liège (Economie publique, avec le professeur Pestieau et Psychologie, avec le professeur Schaber). Cette étude porte sur les conditions de vie en 1985 de 583 ménages de Wallonie.

Les questions posées par les enquêteurs concernent les revenus, mais aussi le logement, la santé, les problèmes scolaires, des aspirations professionnelles, etc. Est ainsi élaboré un « index de privation » ; le sociologue britannique Townsend avait déjà recouru à ce type d'instrument en 1979. Il est intéressant de noter que dans l'étude liégeoise, « la pauvreté de privation » dépasse nettement la « pauvreté de revenus ». Synthétisant les résultats des travaux de l'université de Liège, la Fondation Roi Baudouin observe que 12 à 14 % des familles sur lesquelles a porté l'enquête sont pauvres d'après les normes objectives et se ressentent comme telles. Ici aussi, comme au terme de l'étude anversoise, les groupes les plus exposés au risque de la précarité sont les sans-emploi, les femmes chefs de familles, les personnes de plus de soixante ans.

## « TRAVAILLER ENSEMBLE »

Nous en venons enfin aux récentes réactions politiques suscitées par la paupérisation.

A un mois d'intervalle, le Mouvement ouvrier chrétien en février, le Parti socialiste en mars, ont lancé le premier « une campagne d'action commune pour la sécurité sociale, contre la la précarité et l'exclusion » — le second un « appel pour la solidarité dans la justice sociale ». Tous deux dénoncent le caractère mystificateur des conclusions de l'enquête Deleeck.

Le président du MOC parle d'un front de refus, face au processus de dualisation de la société, avec ce que ce processus entraîne d'exclusions sociales. Il réclame un changement de l'orientation politique du gouvernement dans trois domaines : la répartition du travail et des revenus du travail, la sécurité sociale, l'accessibilité aux services publics.

Le document du PS se termine par l'appel que voici : « Les socialistes estiment que le temps des études et de la non-décision a assez duré et qu'il faut maintenant passer aux actes.

» Pour ce faire, ils appellent toutes celles et tous ceux qui travaillent sur le terrain social à les rejoindre pour mettre en œuvre les mesures destinées à lutter de façon durable contre la pauvreté.

» Cette action ne sera réussie que si elle s'inscrit dans un grand élan de solidarité se plaçant au-dessus des clivages traditionnels.

» Pour cette raison, les socialistes tendent la main à tous ceux (individus ou organisations) qui veulent la justice sociale pour tous. Les socialistes sont convaincus que seule l'union des efforts et une action coordonnée à tous les niveaux permettront d'atteindre cet objectif, prioritaire à leurs yeux.

» Les socialistes espèrent que cet appel du printemps 1987 pour la solidarité dans la justice sociale sera entendu et que dans les prochains jours ceux qui veulent agir se retrouveront pour travailler ensemble. »

A comparer analyses et propositions, on repère plusieurs points de convergence entre le MOC et le PS, à commencer par une volonté de globaliser les problèmes.

Points de convergence à propos du droit au logement, des créances alimentaires, de l'endettement, des coupures d'énergie, du financement des CPAS, de l'abrogation de l'arrêté royal 244.

Bien entendu, la position et l'optique du MOC et du PS sont différentes. Le MOC n'est pas un parti. Il conserve liens et affinités avec au moins un membre du gouvernement Martens-Gol; il a toujours ses entrées dans divers cabinets ministériels. Cela ne l'empêche pas de proposer la constitution d'une Commission d'enquête parlementaire sur la précarité et l'exclusion, ni de formuler des exigences qui postulent un recul du gouvernement sur des décisions déjà prises. Il s'agit du refus du ticket modérateur, refus réclamé aussi par le PS, du sort des invalides et des chômeurs cohabitants et enfin du troisième saut d'index pour les personnes qui ont les minima de sécurité sociale. Tout cela est déclaré *inacceptable*. Le fameux « moratoire » de la Sécurité sociale, demandé par François Martou, n'est donc pas seulement une mesure conserva-

toire, il signifie aussi le retrait de quelques récentes mesures « négatives ». De même, le MOC exige de « rectifier le tir » fiscal pour les familles modestes ayant enfants à charge, ainsi que pour des cohabitants.

Ces revendications sont significatives des contradictions suscitées au sein de la majorité par la politique néo-libérale. Le PC appuie la proposition de Commission parlementaire d'enquête — dont il souhaite qu'elle déborde l'enceinte du Parlement, pour devenir une vaste enquête nationale. Enquête qui pourrait préparer la tenue d'Etats généraux de la précarité. Le PC appuie la demande du retrait des mesures arrêtées à Val Duchesse. Il répond positivement à l'appel lancé par le PS. Il est cependant évident pour les communistes que la paupérisation a des causes économiques et sociales très profondes et qu'il importe donc de situer à ce niveau les perspectives de solutions (5).

La désindustrialisation, la financiarisation de l'économie ont pris des proportions qui donnent le vertige même aux acteurs et observateurs les plus bienveillants du système capitaliste.

Jacques Delors a lancé la formule « société-casino ». Charles Godfinger, ancien collaborateur de la Banque mondiale, s'inquiète du déséquilibre croissant entre investissements industriels (qui stagnent ou régressent) et investissements financiers, spéculatifs (en hausse délirante). Fabrimétal constate ce déséquilibre pour son secteur, en Belgique. Taux d'intérêt volatiles et opérations-pirates en Bourse caractérisent une évolution dont « Le Monde diplomatique » souligne les périls à l'échelle des Etats-Unis, à l'échelle de l'économie mondiale. Le périodique français acte que ces offensives, menées « par une oligarchie économique-politique ignorante » se traduisent « à l'autre bout de la chaîne par une accumulation, historiquement sans précédent, d'appauvrissement pour des centaines de millions d'individus, et pas seulement dans la partie sous-développée de notre univers » (6).

La bataille contre la paupérisation ne pourra être gagnée si on fait fi de cette dimension. Dimension gigantesque, il est vrai, qui nous rappelle aussi à la solidarité Nord-Sud. Bataille à long terme, vaste et complexe. Au point où en est le chômage en Belgique et au-delà, les remèdes ne pourront surgir qu'au prix de puissantes mobilisations populaires pour un emploi pacifique et socialement utile. Car l'emploi, nous l'avons vu, est central dans le combat contre l'appauvrissement. Des projets concrets de création d'emplois — dans le secteur public comme dans le secteur privé — établis par sous-région, devraient faciliter l'organisation de débats ouverts et non démagogiques avec tous les acteurs sociaux.

(5) Voir dans cette livraison des « C.M. », le « Document de réflexion » du PCB.

(6) « Frénésie spéculative... Jusqu'au point de rupture ? », par F. CLairmonte et J. Cavanagh, « Le Monde diplomatique », mars 1987.

Pareils projets ont été élaborés par diverses fédérations du P.C. Personne ne peut se dispenser de réfléchir et d'agir sur le court terme, de rechercher avec le PS, avec le MOC, et au-delà des clivages et étiquettes traditionnelles avec toutes les forces soucieuses de changement — des remèdes, voire des palliatifs au démaillage du tissu industriel et du tissu social qui ravage notre société. En n'oubliant pas, toutefois, les enjeux globaux.

### PRÈS D'UN MILLION...

Au 31 janvier 1987, 991.615 personnes étaient exclues du marché du travail. Sur ce total 526.058 sont chômeurs complets demandeurs d'emploi, 213.412 demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement, 16.303 demandeurs inscrits librement, 106.175 se rangent dans les catégories CMT, CST, TCT, et stagiaires ONEm, et enfin, 129.667 sont prépensionnés. (Sources : ONEm et Conseil central de l'Economie.)

S'il y a eu en 1986 un fléchissement relatif du volume global du chômage, le Rapport de la Banque nationale observe qu'il est dû à la « sortie » des chômeurs âgés des colonnes de la population active, et au fait que des emplois à temps partiel ont été comptabilisés comme emplois à temps plein.

LES  
CAHIERS  
DE LA  
**FONDERIE**



Crédit Communal

1986 n°1

Le livre d'histoire  
que vous cherchez

**L'histoire sociale  
et industrielle  
de Bruxelles  
à partir  
des canaux**

Un livre de références pour longtemps,  
un catalogue d'exposition,  
un outil de travail.

352 pages en A 4;  
300 photos et plans;  
Très nombreux textes d'époque;  
Abondante bibliographie.

Prix : 950 F  
(+ 65 F de frais de port)  
Une réduction sera consentie en cas  
d'achat en notre secrétariat.

LE LIVRE BRUXELLES : UN CANAL, DES USINES ET DES HOMMES, édité à l'occasion de l'exposition du même nom, se vend très bien (75 % du stock a été écoulé). Il apparaît véritablement comme l'ouvrage de référence, l'outil de travail indispensable pour l'histoire sociale et industrielle de Bruxelles. Si vous ne le possédez pas encore, commandez-le dès aujourd'hui...

LES  
CAHIERS  
DE LA

**FONDERIE**

Tirés à part  
*Bruxelles : un canal,  
des usines et des hommes*

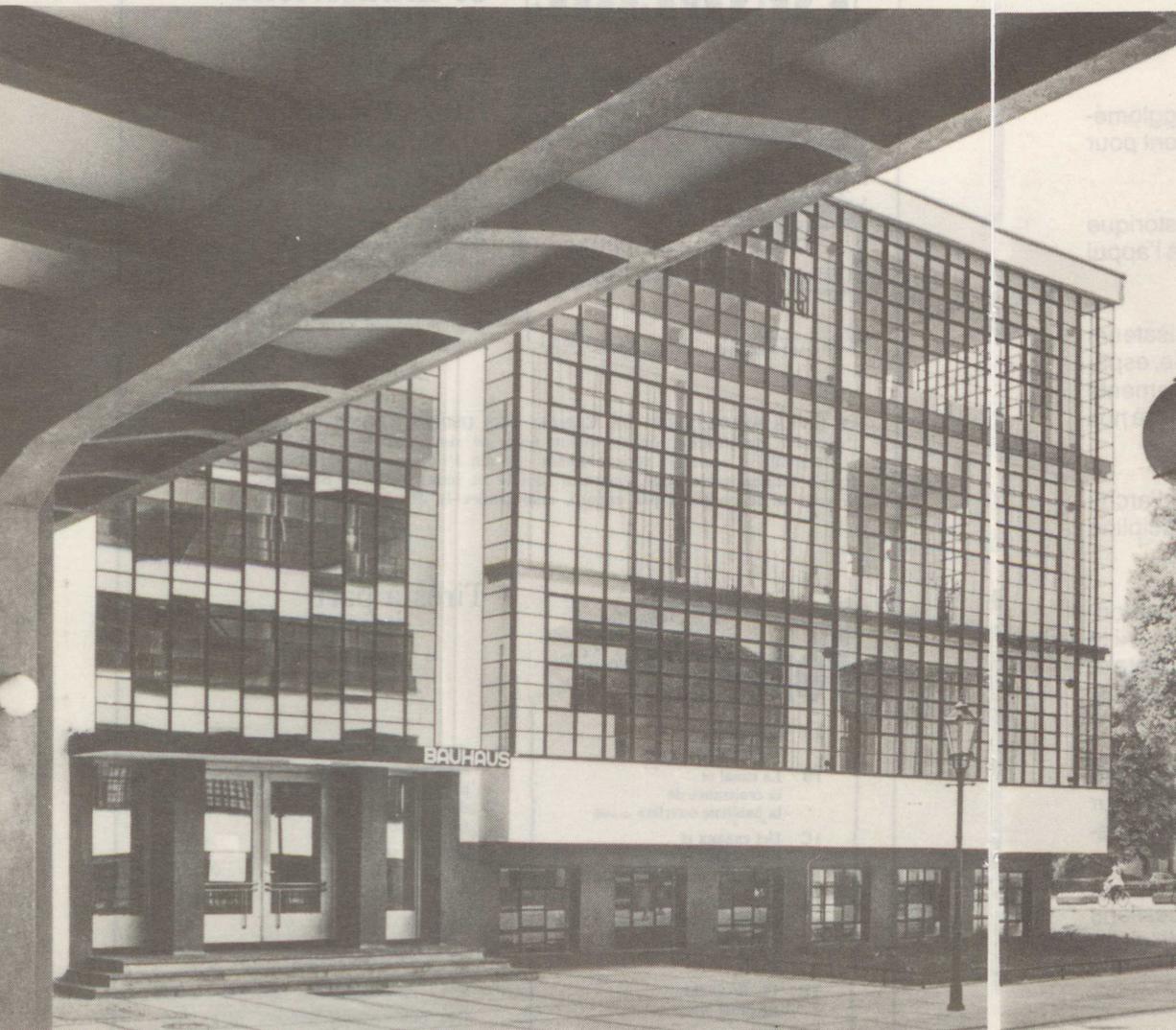
- 1A Bruxelles et ses canaux (48 pages)
- 1B Le canal et la croissance de la banlieue ouvrière (32 pages)
- 1C Des canaux et des usines : le sillon industriel bruxellois (48 pages)
- 1D Des hommes et des femmes au travail (48 pages)
- 1E Lieux et modes de vie (48 pages)
- 1F Un dimanche au canal (32 pages)
- 1G Les ouvriers s'organisent (32 pages)

**Tirés à part**

Chaque chapitre est tiré à part et constitue, avec sa bibliographie propre, une étude autonome sur un des multiples volets de l'histoire de Bruxelles.

Prix : 120 F  
(+ 20 de frais de port).

Ces publications peuvent être  
Ces publications peuvent être obtenues en versant au compte n° 001-1629343-13 en mentionnant la publication souhaitée.



En 1926, la majorité progressiste au conseil communal de Dessau donne au Bauhaus l'occasion d'édifier ses bâtiments — aujourd'hui restaurés avec soin — et d'entreprendre un vaste programme de constructions municipales.

## l'art, la vie, la ville

par jacques aron

dans le cadre de l'année européenne de l'environnement, raymonde dury, député européen, a pris l'initiative d'organiser une conférence-rencontre qui a réuni le 9 mai dernier à

bruxelles :

— j. muntanola, professeur d'architecture à barcelone,

— m. de wispelaere, collaborateur du bureau d'architecture vandenhove à liège,

— m. woitrin, ancien administrateur de l'ucl,  
— j. aron.

nous publions ici l'intervention de ce dernier qui se situait dans le thème général de la rencontre : la ville, espace de vie, espace de création.

# l'art, la vie, la ville

par jacques aron

Une exposition consacrée au Bauhaus se tiendra en avril et mai 1988 au Musée d'Art Moderne à Bruxelles.

A l'initiative de la Commission Française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles, de nombreux documents originaux quitteront pour la première fois la R.D.A.

Ce sera l'occasion de reprendre contact avec le Bauhaus historique et de contribuer à la dissolution du Bauhaus mythique invoqué à l'appui de tant de filiations illégitimes ou voué aux gémonies.

Me sachant lié à la préparation de cette exposition, les organisateurs de la rencontre de ce jour m'ont prié de situer leur thème, « la ville, espace de vie, espace de création », dans la perspective des changements intervenus en architecture de 1919, date de l'ouverture du Bauhaus, à nos jours.

Mais l'école du Bauhaus ne fut pas exclusivement une école d'architecture, même si son fondateur fut architecte et attribuait à sa discipline une position centrale.

Plus importante me paraît la manière dont le Bauhaus a tenté d'affronter un ensemble de problèmes qu'il n'était pas en son pouvoir — et il le savait — de dominer seul, ce qui n'a cessé de lui valoir une constante et farouche opposition et d'entraîner, malgré d'innombrables concessions, sa disparition.

Le Bauhaus n'est pas un cas isolé en son temps, mais il paraît avoir porté un certain nombre de contradictions fondamentales jusqu'à leur point de rupture, avoir donné à ces conflits une publicité telle que sa situation a pris figure d'exemple.

Je ne voudrais donc pas réduire mon intervention aux seules questions architecturales et surtout pas sous leur aspect le plus superficiel, c'est-à-dire en cédant à la tentation des oppositions formelles entre le modernisme et le post-modernisme qui prétend lui succéder.

Prises isolément, de telles confrontations sont aussi stériles que celles qui opposèrent en leur temps partisans du modernisme et tenants de la tradition académique.

De tels débats ne relèvent que des conflits corporatifs propres à telle ou telle discipline et occultent volontairement ou non les dimensions sociales et politiques des problèmes sous-jacents.

Vous me permettrez donc d'élargir le débat et même de remonter au-delà du Bauhaus car l'attitude du Bauhaus comme les positions que nous pouvons adopter aujourd'hui relèvent d'une perspective historique plus vaste.

Le Bauhaus a posé, comme d'autres en leur temps, dans toute son étendue, la question de la création formelle, de la forme créatrice dont il se voulait une école supérieure.

« Hochschule für Gestaltung ». Ce dernier terme possède en allemand un contenu sémantique beaucoup plus riche que le barbare « design » par lequel on a pris l'habitude de le traduire — en français si l'on ose dire.

Comment la société peut-elle enfanter un environnement formel riche et signifiant ? Quelle société ? Grâce à qui ? Ses artistes, artisans, industriels, syndicats, partis politiques ? Ces questions, le Bauhaus n'a cessé de les soulever, au péril de son existence, en pleine crise économique mondiale, en pleine crise de la nation allemande, dans des engagements précis ou de manière plus distanciée, à travers l'humanisme de Gropius qui cherchait — pour reprendre le titre d'une de ses conférences américaines — Apollon dans la démocratie.

\* \* \*

Le problème de la ville, de la possibilité de la belle ville, s'est posé en termes nouveaux, quantitativement et qualitativement, à partir de l'industrialisation de l'Europe. L'impact du changement et ses conséquences possibles, prévisibles à plus long terme, ont été enregistrés quasi instantanément par les milieux intellectuels. La secousse politique imprimée par la Révolution Française explique peut-être la rapidité de leur réaction et l'acuité de leur analyse.

L'architecte Durand, lauréat de plus de la moitié des concours d'architecture organisés pendant la Révolution, remit en 1804 à son meilleur disciple, l'Allemand W. Coudray, une surprenante lettre de recommandation dans laquelle on peut lire :

« ... je félicite d'avance les Souverains, les peuples et les particuliers qui confieront à cet artiste aussi recommandable par sa sévère probité que par ses talents, le soin de leur bonheur, de leur gloire et de leur fortune. »

Le peuple vient d'entrer — théoriquement — parmi les commanditaires de l'architecte. Malgré l'ordre des mots, Durand pensait sans doute : aux souverains, la gloire; aux particuliers, la fortune; au peuple, le bonheur.

La génération romantique post-révolutionnaire va marquer durablement la pensée européenne par son déchirement entre son désir de participer à l'enrichissement général promis aux particuliers et sa fixation nostalgique sur des modèles passés, fortement idéalisés et dotés d'une charge affective compensatoire.

Un demi-siècle d'architecture éclectique pourrait se résumer dans la phrase de Chateaubriand : « Le monde actuel... semble placé entre deux impossibilités : l'impossibilité du passé, l'impossibilité de l'avenir ». Les écrivains romantiques prennent leurs distances à l'égard de l'industrialisation forcenée qui n'a pour loi que la concurrence capitaliste et même à l'égard d'une démocratisation à laquelle ils souscrivent en principe. Quelles chances laissent-elles à l'art ? Qui le prendra désormais en charge ? Les souverains, les industriels, l'opinion publique ?

Aucun d'entre eux, si l'on en croit Stendhal :

« Les souverains, au lieu de songer à faire une belle église, penseront à placer leurs fonds en Amérique pour être de riches particuliers en cas de chute. »

ou

« L'industrialisation veut faire travailler tout le monde. Dès qu'il n'y aura plus de douce farniente, on ne trouvera plus personne pour goûter l'Orlando de l'Arioste ou les statues de Canova. (...) Si l'industrialisation nous envahit, nous deviendrons encore plus barbare pour les arts. »

ou

« C'est d'une huître malade que l'on tire la perle. Je désespère des arts depuis que nous marchons vers le gouvernement de l'opinion, parce que, dans toutes les circonstances possibles, ce sera toujours une absurdité que de construire Saint-Pierre. N'y avait-il donc pas vingt manières cent fois plus utiles de dépenser cinq cents millions ? N'y avait-il pas deux cent mille malheureux à secourir, la moitié de la campagne de Rome à mettre en culture... ? »

Est-ce le seul goût du paradoxe qui le pousse à écrire que « ... la liberté détruit en moins de cent ans le sentiment des arts » ou à traiter de « l'architecture, cet art éternel que se marie si bien à la religion de la terreur » ?

Victor Hugo fut moins dandy et plus conséquent face au tournant des temps modernes qu'il condense en deux propositions antithétiques dont il a le secret :

« L'opinion a remplacé la foi. »

« L'industrie a remplacé l'art. »

C'est à l'éducation qu'il revient de forger une opinion instruite et le révolutionnaire de 1830 note dans son journal :

« Il faut faire faire au peuple ses humanités », car « Tout homme du peuple est, a priori, homme de la cité ».

Il y écrit aussi :

« Il faut des monuments aux cités de l'homme; autrement où serait la différence entre la ville et la fourmilière ? »

C'est à un monument, le monument où s'incarne la cité toute entière, Notre-Dame de Paris, qu'il va consacrer la première grande œuvre romanesque du siècle, de son siècle, dont « l'opinion » va immédiatement consacrer le succès.

Le roman a pour pendant un violent pamphlet intitulé « Guerre aux démolisseurs! ».

« A Paris, le vandalisme fleurit et prospère sous nos yeux. Le vandalisme est architecte... Il est professeur, il donne de grands prix d'architecture. Il envoie des élèves à Rome. Il porte habit brodé, épée au côté et culotte française. Il est de l'Institut. Il va à la Cour. Il donne le bras au Roi, et flâne avec lui dans les rues, lui soufflant ses plans à l'oreille. »

Notre-Dame de Paris, c'est déjà l'œuvre d'art total au cœur d'une belle cité, réincarnation du paradis communautaire perdu. A dater de la Renaissance, et malgré l'illusion qu'entretiennent encore quelques brillants succès, l'architecture est en déclin.

« ... du moment où l'architecture n'est plus qu'un art comme un autre, dès qu'elle n'est plus *l'art total* (souligné par moi - J.A.), l'art souverain, l'art tyran, elle n'a plus la force de retenir les autres arts. Ils s'émancipent donc, brisent le joug de l'architecte et s'en vont chacun de son côté. »

Avec la Révolution française, s'est ouverte l'ère de la conscience historique. L'homme peut changer le cours des événements. Mais il en résulte

te pour Hugo un devoir nouveau, à l'égard du passé, de ce qui ne sera jamais plus et, de ce fait, ne doit pas disparaître.

Devant les réactions que suscitent ses écrits, y compris probablement celles de ses partisans, Hugo tempère sa vision pessimiste du devenir des villes et de l'architecture, à laquelle il donne une forme définitive en 1832 dans la préface à la huitième édition du roman :

« ... quel que soit l'avenir de l'architecture, de quelque façon que nos jeunes architectes résolvent un jour la question de leur art, en attendant les monuments nouveaux, conservons les monuments anciens. »

Quelles que soient les différences d'attitude entre Stendhal, Hugo et les autres intellectuels romantiques, la question nouvelle de l'art et de la démocratie est posée et, chez les plus généreux et les plus perspicaces d'entre eux, leurs liens indissolubles.

\* \* \*

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, au fur et à mesure que s'affirme, malgré la contestation de ses intellectuels, le triomphe du tiers-état, de cette bourgeoisie d'affaires qui s'approprie la ville, au fur et à mesure que s'organise le « quatrième état », cette question deviendra celle de l'art et du socialisme. Au milieu du siècle, le grand poète romantique allemand, H. Heine, est encore écartelé — et sa position n'est pas sans rappeler le scepticisme stendhalien — entre l'adhésion aux idées communistes et les conséquences culturelles d'une victoire politique du prolétariat.

D'un côté la logique — « ... si je ne puis réfuter cette prémisse que les hommes ont tous le droit de manger, je suis forcé de me soumettre aussi à toutes ses conséquences... » — et la haine du chauvinisme allemand le poussent vers l'engagement révolutionnaire, et de l'autre, la crainte — « ... je suis saisi d'une indéchiffrable tristesse en pensant à la ruine dont le prolétariat vainqueur menace mes vers, qui périront avec tout l'ancien monde romantique. »

« Ce n'est qu'avec horreur et effroi que je pense à l'époque où ces sombres iconoclastes parviendront à la domination; de leurs mains calleuses, ils briseront sans merci toutes les statues de marbre de la beauté si chères à mon cœur; ils fracasseront toutes ces babioles et franfreluches fantastiques de l'art qu'aimait tant le poète; ... et, hélas ! mon LIVRE DES CHANTS servira à l'épicier pour en faire des cornets, où il versera du café ou du tabac à priser pour les vieilles femmes de l'avenir. »

L'avenir, cependant, ne se laisse pas si aisément déchiffrer. Déjà la Commune de Paris, la première révolution ouvrière, dont les historiens

ont noté parmi les causes le grand déménagement urbain organisé sous le second empire, a proclamé solennellement le respect et la sauvegarde du patrimoine.

C'est en Angleterre, dans les années 80 du siècle passé, que le mouvement artistique issu d'un romantisme critique, mais sur un monde souvent conservateur, passéiste, anachronique, opérera sa liaison avec les organisations socialistes. Les conférences d'un grand artiste, William Morris, firent scandale et constituent des jalons fondamentaux de l'histoire intellectuelle dans laquelle s'inscrit, entre autres, le Bauhaus.

« L'Art en Ploutocratie » — primitivement intitulé « L'Art en Démocratie », se propose d'entretenir ses auditeurs « des divers obstacles qui empêchent l'art d'être ce qu'il devrait être : une aide et un réconfort pour chaque homme dans sa vie quotidienne. »

« Qu'en est-il donc de notre environnement actuel ? Quel bilan serons-nous en mesure de dresser pour les générations futures de notre commerce avec la terre, une terre que nos ancêtres nous ont transmise fort belle encore, malgré des millénaires de guerroiement, de négligence, d'égoïsme ? »

Ce discours-là, je crois, n'avait pas encore été tenu. Le ton en est résolument nouveau et encore tellement actuel.

« Cet espoir que je nourris pour l'art, se fonde sur une vérité à mes yeux fondamentale : tout art, si grand soit-il, est influencé par les conditions de travail de la masse de l'humanité; il est dérisoire et vain de prétendre que l'art, fût-il le plus intellectuel, est indépendant de ces conditions générales; d'où il ressort que tout art qui prétend prendre appui sur l'éducation spécifique ou la culture supérieure d'un groupe social ou d'une classe limitée, sera forcément irréel et éphémère. L'art est l'expression de la joie que l'homme tire de son travail. »

Et Morris de préciser dans une conférence ultérieure, « Art et socialisme » : « Voici la formulation que je propose désormais : *Rien ne devrait être fait de main humaine qui ne vaille la peine d'être fait, ou qui implique un travail dégradant pour qui le fait.* »

\* \* \*

Le Bauhaus doit sa naissance à un nouveau bouleversement de l'Europe, sans précédent depuis la Révolution française, la première guerre mondiale et les soulèvements prolétariens qui la suivent.

Dans un pays vaincu, économiquement affaibli et moralement éprouvé, le Bauhaus renoue spontanément avec les courants romantiques antérieurs et il en restera imprégné pendant son séjour à Weimar. C'est une période d'extrême tension — et donc de grande intensité créatrice — entre la fascination des nouveaux moyens de production industriels mais qui viennent de servir au massacre des peuples, le prestige des villes anciennes et de l'ancien artisanat et tous les grands symboles passés de cohésion sociale et de vie communautaire. Les textes et les œuvres en portent témoignage. C'est la cathédrale du futur — ou du socialisme — exaltée par le manifeste illustré par Feininger. L'intelligence rationnelle et constructive à l'épreuve de la tradition s'exprime chez lui comme chez beaucoup d'autres artistes du Bauhaus.

Les villes et les villages qu'il reconstruit picturalement renouent avec les cathédrales gothiques peintes par Schinkel un siècle plus tôt à la lumière du rationalisme français.

Mais le Bauhaus, du fait même de l'engagement qu'il affirme, ne peut rester une communauté d'artistes dont la sensibilité se contenterait d'enregistrer les secousses d'une réalité qui lui demeurerait extrinsèque. Il doit reprendre le défi social issu de la dynamique même de l'Art Nouveau en butte depuis le début du siècle aux reproches d'individualisme et de diffusion restreinte.

Par une orientation nouvelle qu'il résume en une formule : « Art et technique, une nouvelle unité », Gropius tente, en 1923, de répondre au défi. Le débat interne est vif. Les dangers sont manifestes. Le scepticisme est grand.

Feininger : « Contre l'affirmation "Art et technique, une nouvelle unité", je m'insurge de toute ma conviction. Mais cette méconnaissance de l'art est un symptôme de notre époque. L'exigence de le lier à la technique est à tous égards dénuée de sens. (...) Il ne faut pas croire que nous soyons en mesure de concevoir l'art et la technique comme une chose unique ! Ce sont deux choses de nature différente. Cependant, ce que beaucoup d'artistes désirent aujourd'hui, c'est n'être que techniciens : ainsi, du Stijl, des constructivistes, des suprématises. »

Chassé de Weimar par la victoire des partis nationalistes et réactionnaires au Parlement de Thuringe en 1924, le Bauhaus est accueilli à Dessau.

S'engageant plus avant dans l'art qui subit le plus fortement la contrainte sociale, l'architecture, et dans la mise en forme de la production de masse, le Bauhaus, va louvoyer entre l'appui de l'opinion populaire qu'il recherche principalement à travers les coopératives, syndicats, partis des

travailleurs et l'appel aux industriels libéraux ou réformateurs. Rien ne le préservera, pas même les concessions politiques de son dernier directeur, Mies van de Rohe, et son repli élitairiste vers les valeurs de l'esthétique pure.

\* \* \*

J'ai fait mes études d'architecte dans les années cinquante, dans une école, La Cambre, qui présentait, en Belgique, le plus d'affinités avec le Bauhaus. Déjà moins engagée, moins combative à tous égards que sa cousine allemande, la Cambre n'entretenait plus que des liens assez lâches avec ses objectifs initiaux. Les derniers témoins des origines disparaissaient ou vieillissaient. Bourgeois parlait encore de la période héroïque de la revue « 7 Arts » et je l'entendis évoquer le souvenir de Hannes Meyer, le grand oublié du Bauhaus, l'année de sa mort, en 1954.

De Koninck demeurait pour nous celui qui n'avait cessé de lier son engagement esthétique à des exigences — sinon politiques — certainement morales.

La Cambre — pas plus que le modernisme dans son ensemble, et nous y reviendrons — n'avait pu conserver sa distance critique et créatrice à l'égard de la diffusion massive de modèles dont elle avait élaboré certains principes. Malgré de nombreuses tentatives, mais minoritaires, le modernisme était mal armé, théoriquement et pratiquement, pour résister aux sirènes de la croissance économique de l'après-guerre et à tous ses mécanismes intégrateurs de concertation sociale. Les forces contestatrices sur lesquelles s'appuyer lui faisaient défaut.

La Cambre, s'était cependant, dès l'origine, lancée à fond dans la défense de l'urbanisme, sachant que se jouait là l'organisation générale sans laquelle il n'est pas de réussite individuelle. Mais s'adressant à « l'Autorité », elle s'était détachée de l'idéal démocratique exprimé par l'un de ses fondateurs, Louis van der Swaelmen, dans ses admirables « Préliminaires d'Art civique », où il rêvait d'une société « dont l'énergie organique procède du dedans, par participation volontaire et non du dehors par autorité imposée et aveuglement obéie ».

La Cambre aussi avait partagé avec le Bauhaus cet idéal de l'œuvre d'art total que la ville devait incarner aux yeux de van der Swaelmen, cet héritier moderniste de Buls.

« Le Musée, écrivait-il, est bien la conception la plus monstrueuse en son esprit que l'on puisse imaginer. Mais elle est très adéquate à la déformation dont souffre notre siècle en matière d'esthétique. (...) Hélas ! ceci ne répond que trop au triste travers de notre époque : détacher l'Art de

la vie et le considérer comme un produit de laboratoire... au point qu'il est des "artistes" qui ne travaillent plus pour la vie, mais pour placer une toile au Musée ! In vraisemblable aberration du sens commun ! »

\* \* \*

La Cambre a dans ces circonstances, fortement réagi mais mal résisté à la contestation culturelle qui naît à la fin des années soixante et préfigure, comme il arrive souvent, une crise économique et sociale plus vaste.

L'émergence de ce que l'on a rapidement dénommé les mouvements sociaux urbains, a résulté de la convergence temporaire d'intérêts de larges couches de population dont les conditions d'existence se trouvaient menacées ou directement touchées par l'adaptation forcenée du milieu urbain aux conditions de production et de distribution de biens de consommation de masse, dont l'automobile représente le paradigme. La distorsion s'est brusquement accrue entre les possibilités offertes par le marché aux individus et la carence, voire la régression des biens collectifs et plus généralement de l'environnement.

Le modernisme était d'autant moins bien préparé à cette situation nouvelle que ses efforts avaient été liés à une époque antérieure où la promotion sociale de larges couches populaires paraissait surtout liée à la production massive de nouveaux logements péri-urbains et à l'élévation de la qualité des produits industriels.

C'est pourquoi les mouvements de contestation urbains des années septante, y compris et peut-être surtout dans les milieux qui avaient professé le modernisme, ont eu des aspects anti-modernes.

Les milieux intellectuels, les architectes en particulier, ont joué un rôle important dans ces mouvements urbains et les conséquences de cette situation sont largement perceptibles dans la production actuelle. J'en verrais la caractéristique essentielle dans l'élaboration de nouveaux modèles d'habitat plus dense, plus urbain, présentant les traits d'une plus grande cohésion et complexité sociales.

Cette recherche s'accompagne d'un renouvellement des moyens de la composition architecturale et d'un souci du détail basés sur une énorme curiosité envers la tradition urbaine d'une part, et d'autre part, envers les répertoires formels que la rupture moderniste avaient négligés ou rejetés dans l'oubli.

Tout ceci témoigne probablement de ce que la prise de conscience de la précarité du milieu naturel entraîne une nouvelle perception de la valeur

difficilement remplaçable du milieu artificiel et des traditions culturelles dont il est porteur pour l'écologie humaine. Il faut cependant constater que les mouvements urbains, après avoir enrayé il y a quinze ans, le processus de saccage aveugle des villes, ont perdu de leur dynamisme, faisant courir le risque aux architectes d'une contestation formelle, vide de sens, récupérée par la mode, qui s'isole et s'étouffe en formules maniéristes.

\* \* \*

Et ceci nous ramène, pour conclure, au Bauhaus, au mouvement moderniste, à la nécessité de réévaluer leur véritable histoire et surtout de voir quels obstacles se sont dressés en travers de leurs utopies généreuses. Car il ne faudrait pas croire que cette évolution se soit accomplie sans résistance et sans alternatives.

Pour éviter le débat social dans toutes ses implications, il n'y a rien de tel que d'appeler modernisme, la technolâtrie et la spéculation foncière.

L'appréciation de l'héritage moderniste est en cours à l'Est comme à l'Ouest. Il me paraît important que l'invité d'honneur du dernier colloque Bauhaus, qui s'est tenu à Weimar, soit un ancien de cette institution, l'architecte autrichien Hubert Hoffmann, qui ne présente pas de rupture entre les idéaux de sa jeunesse et ceux qu'il défend aujourd'hui à quatre-vingt-deux ans avec la même passion.

Membre des CIAM (\*) à partir de 1932, participant à la rédaction de la Charte d'Athènes, tentant vainement de rouvrir le Bauhaus en 1945, actif à nouveau au sein des CIAM, il organise en 1957 à Berlin dans le cadre du quartier expérimental Interbau, l'exposition : la ville de demain.

Après avoir ironisé à propos des visions urbaines de science-fiction, Hoffmann écrit :

« Les sociologues demandent que la monoculture cède la place à des articulations structurelles qui s'expriment en architecture, et que l'on prenne en considération les différences régionales, qu'elles soient le produit du climat ou des habitudes. (...) Dans la "ville de demain", les questions techniques (trafic, ravitaillement, chauffage) passeront au second plan par rapport aux besoins primaires : la création d'une atmosphère propice à la vie collective comme au bien-être de l'individu. »

Hoffmann n'a cessé de défendre au sein du modernisme un courant organique dont Hugo Häring, Scharoun, Aalto, Erskine et bien d'autres sont les représentants.

(\*) CIAM : Congrès internationaux d'architecture moderne, fondés en 1928, actifs jusque 1959.

Cet enseignement-là, aussi, il l'a puisé au Bauhaus.

Aussi est-il habilité à écrire aujourd'hui :

« Avec l'affirmation, "Art et Technique, une nouvelle unité", on s'est écarté à Dessau de cette ligne (l'architecture organique - J.A.) du fait de compromis trop importants avec l'économie, le rationalisme et la rationalisation. Même avec Mies van der Rohe, et malgré toute sa maîtrise formelle, il n'en résulta qu'un "classicisme d'acier et de verre". »

Le Bauhaus a représenté en son temps une étape importante en vue d'allier art et démocratie, aussi la critique actuelle de son héritage doit être menée à ce double point de vue :

— en rejetant l'alignement progressif du fonctionnalisme sur les objectifs réduits de l'économie de marché;

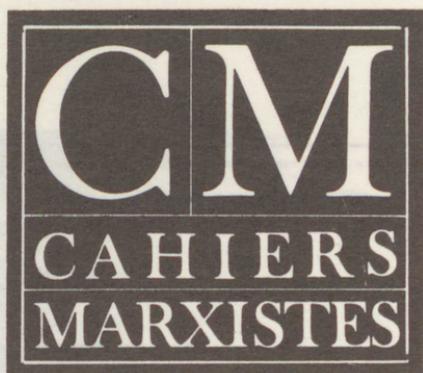
— en constatant la perte de substance de ses ambitions démocratiques liées à la perspective d'un contrôle social de la production.

En ce sens, l'alliance de l'art et de la technique au service des masses n'a pas produit les fruits attendus. L'idéal demeure, selon la belle formule de Moholy-Nagy :

« L'avenir a besoin de l'homme complet. »

Qui, aujourd'hui, dans des conditions nouvelles, est capable de lui redonner souffle ?

Mai 1987.



*Les CM ne paraissent  
pas en juillet-aôut  
Prochaine livraison en  
septembre*



H. Daumier - La fin de l'audience.

à la lumière d'un récent congrès  
brève incursion  
dans  
l'espace judiciaire  
européen

par josette lemoine

la justice, c'est bien autre chose  
qu'un palais ou un ministre por-  
teur du nom.  
un récent congrès de magistrats  
est l'occasion pour josette  
lemoine de tenter une exploration  
du monde judiciaire, mal connu,  
et lui aussi, en proie aux  
mutations.

à la lumière d'un récent congrès

# brève incursion dans l'espace judiciaire européen

par josette lemoine

*... Le bonheur des hommes, leur vie, leurs biens, leurs maladies, leur métier, leur éducation, leurs relations, dépendent de facteurs et d'administrations qui n'ont rien à voir avec le ministère de la justice, mais ont comme objectif la formation d'une société plus juste. L'élévation abusive de ce ministère, si elle est une malhonnêteté pour le moraliste, est surtout, pour le sociologue, une manipulation criante, pour détourner le regard des véritables problèmes et entretenir une vénération où les pires trouvent leur compte.*

**Casamayor**, *Le rôle de la justice.* (Le Monde diplomatique, mars 1979).

Nous sommes tous des « justiciables », mais que savons-nous des mécanismes par lesquels fonctionne « la Justice » ?

On sursaute en apprenant qu'un président de tribunal a été condamné pour faux et concussion. Mais que sait-on des conditions d'accès et de promotion des magistrats ? Qui sait que la réforme du Code pénal — tout à fait opportune, il date de 1867 — est ensablée quelque part place Poulaert ?

Sait-on assez que le ministre de la Justice interprète de manière pour le moins contestable le « devoir de réserve » imposé aux magistrats ? Que connaît-on des conditions de travail d'un juge de paix, d'un juge du travail ? Et finalement, y a-t-il un pouvoir judiciaire et quelles sont ses limites ? Quel est l'impact social, culturel et politique de ceux qui l'assument ?

Il y a là tout un monde dont l'opinion publique est très ignorante. Mais déjà, la curiosité des citoyens ne se satisfait plus du spectacle de la Cour d'Assises...

Nous ne pouvons ici prétendre au mieux qu'à une exploration sommaire du monde judiciaire. Un récent congrès (1) est l'occasion d'une brève incursion dans l'espace judiciaire européen, les questions qui l'agitent, les mouvements qui le remuent et leurs potentialités démocratiques. Deux des systèmes qui le composent seront évoqués : ceux de Belgique et d'Italie, à beaucoup d'égards opposés. Nous prendrons à la fois pour guide et pour objet d'examen une organisation européenne récente, créée par des groupements volontaires de magistrats appartenant à huit pays de la CEE qui se sont confédérés sous le sigle M.E.D.L. (Association européenne des Magistrats pour la Démocratie et les Libertés).

Les spécialistes nous pardonneront les raccourcis et les schématisations.

## MAGISTRATS D'EUROPE

Pourquoi une telle « confédération » alors que des « syndicats » de magistrats n'existent pas encore dans tous les Etats de l'Europe occidentale et n'y représentent qu'une minorité (2) au sein d'un groupe social déjà restreint ? Leur démarche n'est-elle pas aventureuse ?

Tentons de la replacer dans l'évolution institutionnelle et la mutation sociologique de la profession, dans l'histoire des « groupes de base » de magistrats.

Début XX<sup>e</sup> siècle, quand la caste judiciaire était, avec la caste militaire, hermétiquement muette, existaient des fraternelles à buts d'entraide, d'échanges d'expériences techniques. Certaines survivent encore, fermées, de bon ton, non dépourvues d'utilité ni de charme discret.

1945 marque une césure importante. Après les fascismes qui avaient asservi et dénaturé la loi et les mécanismes judiciaires, après les collaborations et à travers les résistances, il était clair que toute règle formellement imposée par un pouvoir n'était pas le droit et que la fonction du juge n'était pas de maintenir n'importe quel ordre. D'où les réaffirmations solennelles de la primauté des droits de l'homme (O.N.U., Conseil de l'Europe, constitutions nouvelles) et la recherche de leur effectivité (création de cours constitutionnelles nationales, de juridictions supranationales obligatoires comme la Cour de Strasbourg). D'où le besoin ressenti par plusieurs constituants d'attribuer à la fonction judiciaire plus d'indépendance et de liberté vis-à-vis des gouvernants, un rôle plus strict de gardien du droit.

(1) Le(s) pouvoir(s) du judiciaire, VI<sup>e</sup> Congrès de l'Association syndicale des magistrats (A.S.M.) avec la participation de M.E.D.L., Bruxelles, 20-21 mars 1987.

(2) Dans les pays où ils sont implantés, ces syndicats représentent en moyenne un taux de 15 % de l'ensemble des magistrats.

## magistrats européens pour la démocratie et les libertés

L'Association européenne qui s'est créée à Strasbourg le 15 juin 1985 rassemble actuellement onze groupes, formels ou informels, de magistrats :

Allemagne (République fédérale) : Neue Richtervereinigung. Magistrats affiliés à l'Ö.T.V. (Syndicat général des services publics), adhérents à titre individuel.

Belgique : Association Syndicale des Magistrats.

Espagne : Jueces para la Democracia.

France : Syndicat de la magistrature.

Grèce : Magistrats du Conseil d'Etat (individuels).

Italie : Magistratura Democratica.

Pays-Bas : Magistrats de l'ordre judiciaire et du parquet (à titre individuel).

Portugal : Sindicato dos Magistrados do Ministerio Publico. Magistrats du Tribunal administratif suprême (à titre individuel).

Les buts statutaires de l'Association européenne des magistrats pour la démocratie et les libertés sont :

1. L'instauration d'un débat entre magistrats de pays différents afin de soutenir et de promouvoir l'intégration communautaire européenne et la création d'une union politique européenne.

2. La défense de l'indépendance du pouvoir judiciaire tant à l'égard du pouvoir exécutif que des intérêts particuliers.

3. La démocratisation de la magistrature, tant au niveau du recrutement que des conditions d'exercice de la profession, notamment à l'égard de la hiérarchie.

4. Le respect en toutes circonstances des valeurs juridiques propres à l'état de droit démocratique.

5. L'affermissement du droit des magistrats aux libertés d'expression, de réunion et d'association, et de tous les droits découlant de l'action syndicale ou collective.

6. La mise en œuvre d'une justice considérée comme un service public répondant au principe de transparence, permettant la participation et le contrôle des citoyens.

7. La promotion de la culture juridique démocratique européenne par échanges d'informations et études de sujets communs.

8. La proclamation et la défense des droits des minorités et des différences, notamment des droits des immigrés et des plus démunis, dans une perspective d'émancipation sociale des plus faibles.

La fonction de l'association est de favoriser entre ses membres les échanges d'idées et d'expériences, de coordonner leurs réflexions et leurs actions et de diffuser les résultats de leurs travaux communs. Réciproquement, elle sera à l'écoute des conceptions des institutions et des opinions des peuples sur la justice.

Les magistrats associés revendiquent le droit à l'expression responsable, comme citoyens et comme travailleurs, à propos des moyens et des fins des mécanismes judiciaires. Ils considèrent que nul n'a qualité pour s'exprimer « au nom de la Justice », mais que ceux qui la servent — comme tout citoyen — doivent pouvoir parler d'elle, soit individuellement, soit par leurs associations librement convenues.

Dans l'exercice de leurs charges, loin d'aspirer au « gouvernement des juges », ils sont conscients que les institutions démocratiques posent des limites à leurs attributions, et qu'ils doivent s'y tenir rigoureusement.

Simultanément, la vieille caste de notables mâles devait accueillir le deuxième sexe (1947) et subissait des modifications structurelles qui généralement la rajeunissaient, diversifiaient son recrutement, atténuaient son prestige social et rapprochaient son statut matériel de celui des fonctionnaires.

C'est l'époque des précurseurs : Union fédérale des Magistrats français et Associazione nazionale Magistrati (italienne). Demeurant par tradition fondées sur les valeurs élitistes d'apolitisme et d'asynicalisme, ces organisations vont, par un dialogue feutré de pouvoir à pouvoir, entre hiérarchies, peser pour une plus grande autonomie du judiciaire.

Une partie des magistrats, soucieuse de transparence démocratique et aspirant à la reconnaissance de l'égalité entre juges, à l'indépendance interne, contestera valeurs et méthodes traditionnelles. Porteuse de convictions égalitaires plus larges, cette sensibilité se scindera à la fin des années 60 (Syndicat de la Magistrature, Magistratura democratica).

Cette deuxième génération servira de modèle aux syndicalisations ibériques (où la résistance aux dictatures servira de noyau) comme à la syndicalisation belge (1979).

Dernier avatar du phénomène associationniste : l'éclatement droitier des unions traditionnelles par constitution d'associations pures et dures rêvant d'autoritarisme et de restauration de la peine de mort : l'Associazione professionale dei Magistrati (France, 1982).

Ce rapide survol montre que le temps est révolu où la magistrature formait un corps social monolithique aux membres idéologiquement interchangeables. Le monde des magistrats est sans doute travaillé par le changement des attitudes sociales face aux pouvoirs dits établis et par l'absence de consensus sur la fonction d'autorité. Après tout, cette mutation culturelle dramatisée par mai 1968 a surtout influencé la strate inférieure de la classe dominante où se recrute le gros des acteurs judiciaires, avocats et magistrats.

En cela, la magistrature reflète sociologiquement l'évolution de nos sociétés modernes, rapide, chaotique, marquée de contradictions et de soubresauts.

## **UNE SITUATION MOUVANTE ET OUVERTE**

Le changement d'attitude dans le judiciaire (et envers le judiciaire, de plus en plus sollicité) mûrit dans le contexte d'une crise globale des Etats nationaux, dévitalisés par l'intégration européenne comme par les régionalisations, privatisant par pans les services collectifs, ligotés par

leurs dettes. En raison de la multiplication des organes législatifs, les textes normatifs gonflent cancéreusement dans certains domaines; dans d'autres, c'est la paralysie. Les conceptions de la loi et du droit sont en train de changer : le temps et l'espace commencent à être pris en compte. En d'autres termes, la vieille idéologie aristotélicienne d'un droit un, éternel et immuable, s'effrite. Les juristes se trouvent aujourd'hui dans une situation que les physiciens de la matière ont connue vers 1890 avec les découvertes bouleversantes d'Heisenberg, son « principe d'indétermination ». La valeur relative et historique de la loi prend du relief dans une société marquée par le pluralisme. Et de plus en plus fréquemment, les législateurs délèguent au juge le pouvoir de créer la règle pour le cas particulier.

Si on veut que nos sociétés soient vraiment démocratiques, n'est-il pas urgent de redéfinir le rôle des juges, de doter les fonctions judiciaires d'une indépendance réelle vis-à-vis des pouvoirs étatiques et privés ? N'est-il pas capital de conférer une légitimité profonde à l'organe chargé de dire le droit dans les conflits ? C'est d'une certaine manière le rêve des magistrats de M.E.D.L.

## EN AMONT DES PRÉTOIRES

Leur grande affaire est de définir une conception du service public de la justice. Un consensus est acquis sur l'idée que la Justice ne peut être confondue avec un palais de justice. La justice se situe en amont des prétoires, à l'école, dans l'environnement, dans les soins de santé, l'emploi, le logement. Ce qu'on appelle la Justice intervient quand quelque chose ne va pas, quand a surgi un trouble social — pour apaiser ce trouble, pour réprimer des désordres. C'est un *mécanisme subsidiaire*. Cette démystification, les associations de magistrats y tiennent beaucoup. Ils savent aussi que si pour eux, c'est une idée-force, elle n'a pas encore gagné l'opinion publique. Pour y arriver, il leur faut des alliés; ils le savent. En témoigne notamment le prix qu'ils accordent aux rencontres avec des parlementaires, des universitaires, des citoyens de toutes conditions — en ce compris des détenus. En témoignent aussi les enquêtes dont ils ont pris l'initiative — par exemple sur la protection contre l'endettement excessif, sur le statut et le rôle du ministère public.

Cela dit, le juge reste un personnage central, dont il importe d'éviter l'arbitraire. Et l'on retombe aussitôt sur le problème de sa professionnalité — en fin de compte, de sa légitimité. A cet égard, l'institution italienne du Conseil supérieur de la magistrature retient de plus en plus l'attention. La communication faite par M.S. Senese lors du 5<sup>me</sup> Congrès de l'Association syndicale des magistrats en a révélé l'intérêt à ceux qui ne connaissaient pas encore pratiques et textes italiens.

## UN CONSEIL SUPÉRIEUR, POUR QUOI FAIRE ?

C'est en 1958, soit dix ans après la promulgation de la Constitution, qu'est adoptée en Italie la loi instituant un Conseil supérieur de la magistrature. Les dix années qui précèdent le vote de la loi n'ont pas été perdues : elles ont permis la nécessaire maturation d'idées très neuves, qui ne bénéficiaient donc d'aucun bagage traditionnel ou institutionnel.

En gros, et pour l'essentiel, toute compétence en matière d'administration de la juridiction est soustraite en Italie au pouvoir exécutif. Le ministre perd prise sur la carrière des magistrats; il ne conserve que l'organisation et la gestion des services techniques et administratifs de la justice et le pouvoir d'initiative disciplinaire. Toutes les attributions relatives au « gouvernement de la magistrature » sont concentrées en un organe, le Conseil supérieur de la magistrature, formé pour deux tiers de magistrats élus par leurs pairs, et pour un tiers de personnalités désignées par le Parlement. En font partie d'office : le premier président et le procureur général de la Cour de Cassation. La présidence du C.S.M. est assurée par le président de la République.

Le C.S.M. où se rencontrent ainsi les émanations des trois pouvoirs, est souverain dans les nominations, affectations et procédures disciplinaires. Ses décisions sont prises en séance publique; les comptes-rendus en sont publiés dans le Journal officiel.

L'accès aux professions judiciaires est assuré par concours; ce principe n'exclut toutefois pas des élections pour certaines fonctions, ainsi que la participation directe du peuple à la justice.

De plus, la mobilité des magistrats n'est plus à sens unique, vers les sommets hiérarchiques : on peut ainsi, par exemple, passer de la juridiction pour la jeunesse à la Cour de Cassation — et retour. En quelque vingt années d'expérience, le C.S.M. a gagné en crédibilité et validité. Quand on demande à Salvatore Senese si, grâce à cette institution, la Justice est de meilleure qualité en Italie, il répond : non. Mais il ajoute que la magistrature a acquis une légitimité démocratique qui lui a permis de surmonter avec succès bien des obstacles. Le système, dit-il, a produit « une culture judiciaire » capable de concilier le rôle objectivement politique de la magistrature avec son indépendance et avec les garanties des juridictions. Ces quelque vingt années ont fait apparaître que l'indépendance de la fonction judiciaire est liée à la professionalité, à l'adéquation de chacun aux fonctions qui lui sont confiées, à l'absence de liens entre le magistrat-individu et des centres de pouvoir. Que cette indépendance enfin, est liée à la transparence, l'efficacité et la productivité du travail judiciaire.

Le refus d'un assujettissement à la logique d'intérêts politiques a valu au Conseil supérieur de la magistrature une crédibilité sur le plan civique, qui mérite notre réflexion. Le fait que le C.S.M. fait partie du système politique, comme élément du polycentrisme décisionnel, tout en étant extérieur au système des partis, constitue une originalité et, pensons-nous, une force. Les magistrats italiens — et surtout ceux qui sont affiliés à Magistratura democratica — sont cependant très conscients que le système doit continuer à se renouveler, qu'il doit avant tout veiller au respect des règles, éviter toute « pollution » de son indépendance, et animer sans cesse la fameuse « professionalité ».

## UN LIEN TÊNU

Un constat s'impose d'emblée : l'« autogoverno » des magistrats italiens ne serait transposable en Belgique qu'au prix d'une réforme radicale du statut des juges exigeant une révision constitutionnelle. La Constitution dispose, en effet, que les juges sont nommés par le roi. Sans modifier cette disposition, on ne pourrait imaginer la mise en place d'un Conseil supérieur qui contrôlerait l'activité des juges, ni la mise en place d'une Cour constitutionnelle.

Deux textes, plus ou moins liés à cette problématique, sont actuellement soumis à l'attention des sénateurs. C'est d'une part, la proposition de loi Cerexhe-Weckx relative à la création d'un Centre national de la magistrature, et, d'autre part, le projet Gol instituant la Commission nationale de la magistrature. « Plus ou moins liés », disions-nous. Peut-être eût-il fallu écrire : « Apparemment liés », car à y regarder de près, le lien est fort ténu.

On peut, avec l'A.S.M., se réjouir d'une initiative parlementaire dans un domaine resté longtemps en friche et où le rapport déposé en 1976 par un groupe de travail (constitué par le ministre de la Justice Vanderpoorten et présidé par l'actuel procureur général à la Cour de Cassation) est resté lettre morte.

Pour MM. Cerexhe et Weckx, il s'impose de créer un organe représentatif de la magistrature. Fort bien ! Mais l'organe proposé par les deux sénateurs ne disposerait pas de l'indispensable indépendance à l'égard de l'Exécutif. Pour le surplus, sa composition est contestable et ses pouvoirs inconsistants. Si la proposition Cerexhe-Weckx se préoccupe à juste titre de la formation (initiale et permanente) des magistrats, cet aspect positif, mais qui devrait être approfondi, ne justifie pas aux yeux de l'AS.M., l'appui à une proposition ambigüe, voire dangereuse. Quant au projet Gol, il ne vise qu'à institutionnaliser l'actuelle Commission nationale de la magistrature, dépourvue de représentativité et de pouvoirs.

Finalement, il s'agirait de légiférer pour créer une commission consultative de plus. Le royaume de Belgique n'en compte-t-il pas assez ?

En tout état de cause, se pose l'exigence de la liberté d'expression des magistrats. Le ministre de la Justice, Jean Gol, la contrecarre systématiquement.

Avant d'analyser cet important problème, un détour nous paraît indispensable : il va nous permettre d'apercevoir l'ambiguïté fondamentale du rôle joué par le parquet ou ministère public, ce corps dirigé précisément par le ministre de la Justice.

## A PROPOS DE MENUISERIE JUDICIAIRE

Dans son mini-dictionnaire juridico-judiciaire, *La Revue nouvelle* d'octobre 1984 définissait le Parquet comme « élément de la menuiserie judiciaire matérialisant le lieu où se tient le Ministère public ». Et ce dernier, comme l'ensemble des procureurs, auditeurs, avocats généraux et substituts qui constituent la représentation du pouvoir exécutif au sein du pouvoir judiciaire. Ce corps hiérarchisé et discipliné ayant à son sommet le ministre de la Justice soi-même, est principalement chargé de poursuivre les auteurs présumés d'infractions et de faire régner l'« ordre public » et la légalité dans les procès, ajoutait la R.N.

Représentation du pouvoir exécutif *au sein* du pouvoir judiciaire : eh ! bien, ce sein est controversé.

François Perin, professeur émérite à l'université de Liège, est intervenu au récent congrès de l'Association syndicale des magistrats, pour rappeler l'article 30 de la Constitution : « Le pouvoir judiciaire est exercé par les cours et tribunaux. Les arrêts et jugements sont exécutés au nom du Roi ». Rien ne permet donc de confondre pouvoir judiciaire et ministère public. Le professeur Perin a rappelé de surcroît que les fonctions du ministère public sont exercées *PRES* les tribunaux. « *Ce qui est PRES n'est pas DEDANS* » a ajouté F. Perin.

Il était d'autant plus salutaire de rappeler ces principes que s'affirme une tendance au renforcement du poids du Parquet. Ce poids accru n'est pas, a déclaré F. Perin, un accident de menuiserie judiciaire, mais bien le résultat de la volonté délibérée des procureurs généraux d'occuper une place de plus en plus prépondérante dans l'administration de la justice. Dans la pratique, en effet, le Parquet est non seulement l'organe légal de la production judiciaire. Il est aussi l'instrument d'information privilégié du ministre; l'endroit où le ministre recrute des collaborateurs pour son cabinet politique; l'endroit où le ministre cherche et trouve des consultants sur des questions de politique juridique et judiciaire.

Quand on sait qu'au surplus un choix politique récent « spécialise » le Parquet dans les tâches d'information et de poursuite répressive, que ce même Parquet peut intervenir dans les procédures disciplinaires intentées contre les juges — on conçoit que s'impose une réflexion de fond sur la fonction du Ministère public.

Nous en revenons ainsi à notre point de départ — avant notre détour par le Parquet, à savoir à l'interventionnisme insistant de l'exécutif, qui n'aime semble-t-il, que les magistrats muets.

## LE MAGISTRAT DOIT-IL ÊTRE MUET ?

On sait qu'est invoqué à ce propos le « devoir de réserve » des agents de la fonction publique. Ce devoir est un produit napoléonien (décret de 1808). Il concerne le devoir du serviteur de rester « loyal » envers le pouvoir, et donc de se taire sauf ordre de parler. Cette conception du

*« Il n'est pas de société démocratique sans que le pluralisme, la tolérance et l'ouverture d'esprit se traduise effectivement dans son régime constitutionnel, que celui-ci soit soumis à la prééminence du droit, qu'il comporte essentiellement un contrôle efficace de l'exécutif exercé, sans préjudice du contrôle parlementaire, par un pouvoir judiciaire indépendant, et qu'il assure le respect de la personne humaine. »*

*« L'autorité du pouvoir judiciaire reflète l'idée que les tribunaux constituent les organes appropriés pour apprécier les droits et les obligations juridiques et statuer sur les différends y relatifs, que le public les considère tels et que leur aptitude à s'acquitter de cette tâche lui inspire du respect et de la confiance ».*

**Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg.  
Arrêts du 7 décembre 1976 et du 26 avril 1979.**

devoir postule un Etat monolithique, une idéologie du silence qui ne tolère pas d'autre avis que celui du pouvoir, l'existence d'un « Ordre » absolu et inquisitorial. Tout cela est parfaitement anachronique à l'heure de nos sociétés pluralistes. Et ce pluralisme, rappelons-le, n'est pas une invention de la seule Cour de Strasbourg : il est explicitement reconnu en Belgique par l'article 6bis de la Constitution et par le Pacte culturel.

L'Association syndicale des magistrats ne conteste pas que *le mode de parole* des magistrats doive être discuté : elle est attentive au risque d'abus, que pourrait susciter la position du juge, sa tentation corporatiste. Cette disponibilité de l'A.S.M. à un débat sur le problème, ne l'empêche pas de considérer parfaitement anticonstitutionnelle, la circulaire Gol de 1984 imposant par hiérarchie interposée le mutisme aux juges. Ce qui importe, c'est non pas de déresponsabiliser le magistrat en le baillonnant, mais au contraire, de le responsabiliser en assurant son indépendance, en veillant à la transparence de son activité, en évitant la bureaucratisation de la profession, en évitant aussi l'isolement du juge qui est et doit rester un citoyen — un citoyen qui doit s'entraîner au dialogue. Tous ces thèmes ont été au centre d'un colloque tenu à Padoue sur la responsabilité du juge.

« Aux pusillanimes, aux anxieux, à ceux qui n'ont pas accédé encore à cette culture de la parole, nous avons à montrer une expérience européenne qui couvre moins d'une génération humaine, mais revêt une richesse certaine, devait récemment déclarer notre compatriote Christian Wettinck, président de l'Association européenne des magistrats pour la démocratie et les libertés. Les prises de parole souvent audacieuses mais toujours réfléchies de nos amis de Magistratura democratica, du Syndicat français de la magistrature, des magistrats allemands pour la paix, ont ouvert des débats parfois vifs, parfois à la limite de l'affrontement. Ils ont aidé à l'approfondissement du discours sur les libertés fondamentales, ils ont permis de contrecarrer des politiques outrancièrement répressives, de dénoncer l'atteinte aux droits de l'homme ici et ailleurs, ils ont contribué à sortir de l'état d'urgence des pays comme l'Italie, de même que la résistance de nos camarades espagnols, grecs et portugais participait à l'épuisement des dictatures ».

## LES MAGISTRATS EN BELGIQUE

*Parmi les derniers en Europe, ils entrent dans la carrière à la discrétion de l'exécutif, sans formation spécifique. Le statut disciplinaire du magistrat est plus militaire que celui des militaires (rénové en 1975), plus bureaucratique que celui des fonctionnaires (réformé en 1985), moins soucieux des garanties que celui d'écoliers (août 1985). Les juges sont tenus à l'écart de la définition de toute politique juridique ou judiciaire. Le libre exercice des droits d'association et d'expression est contenu et combattu.*

*Sans doute l'indépendance est-elle effective dans les réquisitions orales et dans l'acte de juger, mais elle est quasi-nulle quant à la définition et à la gestion des moyens matériels, intellectuels, juridiques et humains de cet acte (...).*

*Les récentes réformes qui généralisent le juge unique en première instance et en appel et qui réorientent l'activité des parquets quasi-exclusivement vers la répression tendent, toutes choses restant égales, à aggraver le manque de démocratie et d'indépendance inhérent au système napoléonien.*

**(A.S.M. Bulletin d'information n° 19 - Editorial)**

Certes, le système belge avec les juges nommés par le Roi n'est pas un système pourri. Il garde encore une certaine efficacité. Mais il se fragilise. Car en fin de compte, le magistrat belge n'a de comptes à rendre qu'à ses supérieurs hiérarchiques. Il ne dispose d'aucune légitimité démocratique. Nomination, promotion, relèvent d'un domaine dépourvu de critères clairs. Le clientélisme y règne et le justiciable n'a rien à y voir. Proposer plus de transparence et plus de responsabilités est donc tout à fait raisonnable et professionnellement inattaquable. C'est sans doute ce qui fait la force réelle des propositions et réflexions de l'A.S.M., dont l'écoute dépasse à coup sûr la barrière des 15 %.

## LES MAGISTRATS EN BELGIQUE

... Parmi les derniers en Europe, ils entrent dans la carrière à la direction de l'exécution, sans formation spécifique. Le statut disciplinaire du magistrat est plus militaire que celui des militaires (révisé en 1975), plus bureaucratique que celui des fonctionnaires (réformé en 1985), moins soucieux des garanties que celui d'écoliers (aut. 1985). Les juges sont tenus à l'écart de la définition de toute politique juridique ou judiciaire. Le libre exercice des droits d'association et d'expression est contenu et combattu.

... Sans doute l'indépendance est-elle effective dans les institutions officielles et dans l'acte de juger, mais elle est quasi-nulle quant à la définition et à la gestion des moyens matériels, intellectuels, juridiques et humains de cet acte (...).

# projet pour la gauche européenne

jean-louis moynot/michel godard

***Sous ce titre inventé par le seul Michel Godard, nous publions une analyse des débats menés à l'occasion d'une rencontre d'animateurs et de collaborateurs de revues de gauche européennes, qui s'est tenue à Paris les 26 et 27 février 1987.***

*Le rendez-vous de Paris faisait suite aux « Rencontres de Saint-Fons », évoquées par les CM dans leur livraison de septembre 1986. Par rapport à ce premier forum, on notera qu'outre la spécialisation militante relative — animateurs de revues plus que responsables politiques — la participation s'était notablement élargie vers le monde syndical, avec la collaboration de la Friedrich-Ebert-Stiftung, co-organisatrice de la rencontre de Paris.*

*Trente-huit revues représentées, venues de quatorze pays — RFA (et Berlin-Ouest) Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suisse et Belgique. Sans compter les invités empêchés in extremis, le bilan chiffré est en lui-même significatif. D'autant plus que l'éventail des sensibilités politiques de gauche était globalement complet, même s'il ne l'était pas pour chaque pays séparément : communistes, socialistes, sociaux-démocrates, mais aussi des féministes et des écologistes. Un des participants notera que la gauche européenne n'avait sans doute rien connu de pareil depuis la Deuxième Internationale, avant 1914. C'était dit sous le coup de l'émotion plutôt qu'en conclusion d'une analyse minutieuse, mais somme toute, sans déclarer l'événement historique, on pourrait bien relever le défi de la référence.*

*Jean-Louis Moynot est membre de la rédaction de Politique aujourd'hui; il assura la coprésidence des débats.*

*Les Cahiers marxistes étaient représentés par Rosine Lewin et moi-même. La qualité de la synthèse des débats établie par JLM, malgré le tour un peu sec d'un document interne, et l'implication de son auteur dans la préparation du forum m'ont conduit à me limiter à quelques commentaires en forme de notes.*

**M.G.**

## PROBLEMATIQUE

1. - La plupart des intervenants estime que le rapprochement des différentes traditions nationales et des différents courants de la gauche vers une nouvelle perspective européenne suppose à la fois *un processus intellectuel et des efforts d'organisation*. Les accents varient. Certains pensent qu'il faut « recommencer », sans être pour autant des « repentis de la gauche ». D'autres soulignent que ce ne sont pas les valeurs et les projets fondamentaux de la gauche qui sont démodés, mais le fétichisme des moyens déjà utilisés. Tous pensent qu'il faut une approche d'ensemble intégrant la dimension culturelle. Plusieurs rejettent toute conception instrumentale de la culture et toute illusion d'asservir la réalité à des objectifs politiques, voire électoraux. Sans écarter la recherche des thèmes les plus importants, cette démarche tend à les replacer dans une réflexion et une élaboration plus générales. La gauche doit apprendre à se placer en perspective historique.

2. - Beaucoup de revues s'attachent à discerner les rapports entre les nouveaux mouvements sociaux et les perspectives plus anciennes du mouvement ouvrier et socialiste : écologie, mouvement de femmes, jeunesse et syndicalisme, mis en relation avec le point de vue de classe. Plusieurs soulignent qu'il s'agit d'*élaborer un nouveau programme d'émancipation* qui intègre ces différentes composantes et perspectives. Certains ont souligné que les problèmes d'environnement et de choix des technologies remettent au premier plan la question d'une démocratisation de l'économie et du contrôle des travailleurs. La réponse au néo-conservatisme, la réponse culturelle et politique de gauche à des problèmes de société (tel le SIDA) s'inscrivent sans doute dans une telle élaboration.

3. - Une perspective européenne de gauche suppose une *politique extérieure concertée*. La plupart des questions qui se posent dans ce domaine ont donné lieu à d'importantes divergences. C'est le cas des rapports avec le Tiers-Monde et plus encore des rapports avec l'Est, des alliances comme l'OTAN et des stratégies militaires, de la sécurité, de la paix et du désarmement. Certains participants ont émis l'idée que pour travailler en commun, il faut d'abord choisir son camp et ses valeurs. Mais la plupart considèrent qu'il faut reconnaître l'existence des divergences et débattre ouvertement des questions les plus difficiles.

## THÈMES PRINCIPAUX

1. - *Le thème le plus débattu a été celui de « l'Europe et les nations »*. La plupart des intervenants ont souligné les difficultés de communication, la force des traditions et des identités nationales. L'exigence d'un nouveau cosmopolitisme a été affirmée, idée plus forte que celle d'internationalisme, car elle intègre positivement l'apport des immigrés dans la société européenne, traduit l'ouverture au Monde et peut constituer une valeur anticipatrice d'université. Mais d'autres ont souligné à quel point les travailleurs ont tendance à se fixer sur les traditions nationales en période de crise : en tout cas, il est nécessaire de concevoir une démarche dialectique entre la réalité actuelle et une véritable culture européenne faisant place à la richesse de ses diversités. Le poids de l'Histoire, celui des guerres, ont façonné la consistance réelle de l'Europe. Si elle doit se transformer, ses ressources sont avant tout en elle-même. Il faut sortir

de la dualité entre une idéologie européenne euphorique et une réalité inconsistante ou de replis. Les problèmes de la dissociation du couple Etat-Nation (qui s'était affirmé au cours des siècles précédents) et de la construction d'un Etat européen ont été évoqués dans cette perspective par l'un des participants.

2. - L'Europe ne peut s'affirmer sans que se dessine une perspective pour *les relations entre l'Europe occidentale et l'Europe de l'Est*. Ce thème s'est affirmé comme une nécessité, bien que les approches en soient différenciées. Il inclut d'évidence les problèmes des alliances militaires, de la défense, de la sécurité européenne, de la paix et de la négociation Est-Ouest pour le désarmement. Mais il implique aussi la confrontation entre la conception ouest-européenne des droits de l'homme et l'expérience du « socialisme réel », la prise en considération des réalités culturelles de l'Europe centrale, la critique — pour certains constructive — des régimes de l'Est et l'analyse de leur évolution actuelle.

3. - L'idée européenne de la démocratie, de la liberté et des droits de l'homme a été affirmée par beaucoup d'intervenants comme une valeur de portée universelle. Sur ce thème beaucoup de questions doivent être débattues contradictoirement : pas de modèle européen pour le tiers-monde, mais pas d'acceptation des lois ou des systèmes politico-religieux oppressifs; pas d'illusion sur la portée sociale des libertés individuelles et de l'Etat de droit, mais pas d'émancipation sans leur existence, etc... Cette idée doit aussi être mise en rapport avec les problèmes nouveaux des médias, de la culture de la politique éducative, et la construction d'une Europe unifiée envisagée sous ces rapports. Partagés par les différents courants de la gauche européenne, l'idée de la liberté a des résonances particulières. Seul un petit nombre de revues présentes a manifesté une attitude positive à l'égard du néo-libéralisme (\*).

4. - *La recherche d'un nouveau modèle de développement*. Il s'agit de promouvoir un modèle économique-technique qui convienne à l'Europe, la différenciant socialement des tendances qui prévalent aux Etats-Unis et au Japon tout en assurant sa place sur le marché mondial. Comment concrétiser une forme de développement qui donne la priorité à l'emploi, qui constitue une réponse dynamique et solidaire à la crise de l'Etat-providence, qui soit ouverte, compétitive et offrant les chances de la coopération au reste du monde ? La volonté de s'opposer à la « Société des deux-tiers » de combattre les inégalités de développement, de rapprocher les chances sans détruire la diversité culturelle, a été affirmée par plusieurs intervenants. Plusieurs sous-thèmes se rattachent à cette recherche : les liens à établir entre les sciences sociales et la politique, les rapports entre sciences, technologies et société. La réflexion doit porter sur le choix des technologies d'avenir, sur les questions posées par la génétique et le nucléaire, sur les changements du travail liés aux nouvelles technologies, etc...

5. - *La création d'un espace public démocratique des médias* est apparue à tous comme un enjeu essentiel des dix années à venir. Le développement de toutes les « industries de la communication » est le terrain d'une concurrence

(\*) La formule de J.L.M. vise l'intérêt de quelques participants pour le mince espace commun situé aux confins de l'écologie et du néo-libéralisme. M.G.

acharnée entre des intérêts puissants qui s'affrontent à l'échelle européenne et mondiale. Les expériences favorisant l'expression de tous les courants de la création littéraire et artistique, de la diversité des cultures, du pluralisme des idées et des orientations politiques sont rares. La possibilité pour les citoyens d'un rapport actif à ces médias pour tout ce qui concerne la vie sociale et individuelle n'existe pratiquement pas. Le besoin de faire évoluer les publications traditionnelles en fonction de ces changements a été évoqué par plusieurs revues en fonction de leur propre expérience. Mais il ne suffit pas de cela pour répondre aux enjeux considérables des nouvelles formes de communication qui se mettent en place. L'idée d'un front commun de revues pour avoir accès à ces médias a été évoquée comme un thème de réflexion et de coopération.

6. - *La crise des institutions de la démocratie représentative* et la critique des organisations politiques et syndicales ont été évoquées de diverses manières par un certain nombre d'intervenants. Quelques-uns ont exprimé des critiques assez radicales mais dans l'ensemble, cette question est plutôt abordée sous l'angle d'une réflexion approfondie sur les relations entre l'Etat, les institutions politiques et les citoyens et sous celui d'une mise en perspective historique du rapport Etat/société. Les débats théoriques à ce sujet ont été évoqués. Des questions très concrètes comme l'affaiblissement du rôle des Parlements ont été soulignées. Plus généralement, l'exigence de ne pas refermer le projet d'un dialogue de la gauche européenne sur les seuls partis a été plusieurs fois rappelée. Les problèmes des syndicats, du mouvement social, de toutes les formes de vie démocratique, et la dimension culturelle des débats de société doivent y tenir toute leur place.

**J.L.M.**

## NOTES

1. *Le thème de l'eurogauche, lancé par les échanges entre le PCI et le SPD notamment en marge du Parlement européen, m'a paru renforcé par ce nouveau forum. C'est probablement en partie une question de générations : l'Europe pour aujourd'hui et demain par ceux qui sont nés après la deuxième guerre mondiale — plutôt que celle des fondateurs qui en avait réchappé.*

*Hormis l'incongru et omniscient Parisien de service, chacun est désireux de faire connaissance des expériences des autres, parce qu'elles sont mal connues et que la conviction d'être sur le même bateau est manifeste : la revendication d'une culture européenne m'a paru en l'espèce plus superficielle — mythologique — que la conscience diffuse et refoulée d'un lourd déterminisme economico-politique.*

2. *Comme l'a noté Adriano Guerra dans Rinascita à propos du même forum, les diverses expériences des gauches européennes, notamment face à la crise, peuvent être conçues non pas comme pièces à conviction d'une querelle perpétuée, mais comme moments d'une recherche. Un effort commun de modestie et de débat me paraît souhaitable et nécessaire, mais la nouveauté et la globalité des problèmes posés le rend en outre possible : il s'agit de mobi-*

liser l'essentiel d'un héritage, d'une culture politique de la gauche européenne pour marcher vers une idée commune du socialisme.

3. Dans ce mouvement, un débat crucial portera sur la stratégie de construction européenne : réduction du rôle des blocs, polycentrisme ou autonomie et maintien des logiques de blocs « à 2,5 ou à 3 » ?

L'isolement de la gauche française — piégé par un consensus post-colonial et nucléaire, combiné à des manœuvres sur les droits de l'homme — m'a paru dans ce domaine à la fois être frappante et constituer un gros handicap pour la gauche européenne dans son ensemble.

4. Des propositions sont sorties des rencontres de Paris. D'abord de se revoir bientôt. Ensuite de plancher sur divers projets d'échanges et d'édition, en particulier le projet de revue européenne lancé par Peter Glotz, secrétaire du SPD.

Le comité de rédaction des CM vous tiendra au courant. Il réfléchit déjà et mesure l'ampleur de la tâche.

**M.G.**

document  
un texte  
discuté  
par le  
comité  
central  
du p.c.b.

## I) LE TOURNANT DE LA FIN DES ANNEES '70.

### A) MUTATIONS EN COURS.

Le 25e congrès de notre Parti et nombre de travaux marxistes et autres, produits dans le monde développé (tant capitaliste que socialiste), ont largement mis en lumière les caractéristiques et les conséquences des mutations techno-scientifiques et sociales en cours.

Ces travaux sont pratiquement unanimes pour constater que, dans le contexte de la crise, ces mutations ont entraîné, dans les pays capitalistes développés, un net affaiblissement du mouvement ouvrier et de la gauche classiques, les rejetant sur des positions défensives face à une offensive néo-libérale sans précédent, de dimension transnationale.

Le consensus grandit pour estimer que le **dépassement de cette situation implique une mutation correspondante du mouvement ouvrier et de la gauche**. Pour sortir de la défensive, ils doivent prendre appui sur l'ensemble de la classe ouvrière contemporaine en devenir, ou du moins la prendre en compte.

Cette classe ouvrière contemporaine est appelée à intégrer :

- 1) les continuateurs de la classe ouvrière classique
- 2) les laissés pour compte issus d'elle ou susceptibles de s'en rapprocher
- 3) les travailleurs superqualifiés et les cadres porteurs de la révolution techno-scientifique.

Sa constitution requiert la formation d'une conscience de classe nouvelle.

Notre 25e congrès a, dans cette perspective, esquissé une stratégie nouvelle d'alliances sociales et politiques, bien au-delà des frontières classiques de la gauche, une stratégie de coalitions anti-ultras sous le signe de la lutte pour le non-alignement européen et pour une économie de paix. Elle va jusqu'à miser sur les contradictions, à cet égard, au sein même du capitalisme financier transnational et de la droite européenne, voire atlantique (il faut ici remarquer le parallélisme avec la période de la lutte antifasciste).

\*\*\*      \* \* \* \* \*

### B) "ETAT DE BIEN-ETRE" ET ROLE DU MOUVEMENT OUVRIER ET DE LA GAUCHE.

Pour avancer dans cette voie, il importe de cerner d'abord de plus près les caractéristiques principales de la période antérieure, celle de l'Etat de bien-être (ou Welfare State) dans les pays capitalistes développés d'Europe (1).

(1) On désigne par là le régime qui a prévalu pendant la période d'expansion dans la plupart des pays ouest-européens après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale; ce régime s'est notamment caractérisé par des systèmes relativement équilibrés de relation et conventions sociales, par une Sécurité sociale «solide», par un essor et une diffusion considérables des systèmes de santé, d'enseignement, etc. - sur fond de plein emploi relatif.

Depuis la naissance du mouvement ouvrier et jusqu'à cette courte période récente, les porteurs principaux du progrès social et démocratique dans ces pays ont été le mouvement ouvrier et la gauche classiques (2).

Mises à part les périodes de guerre ou de dictature ouverte (fasciste surtout), toute la longue période de 1848 à 1978 (approximativement) a été marquée, dans chaque pays capitaliste développé, par une progression lente de conquêtes sociales, culturelles et démocratiques de la classe ouvrière et du peuple groupé autour d'elle, **sous le pouvoir capitaliste**. Cette progression a connu des hauts et des bas, liés aux fluctuations de la croissance économique et de l'emploi ouvrier. Ainsi, les périodes de (relative) sécurité d'emploi coïncidaient avec un rapport de forces favorable pour le mouvement ouvrier.

Au cours de la plupart des phases positives de cette période, on a vu les principales tendances du mouvement **tirer dans le même sens**, et dans les meilleurs cas, **ensemble**. La différence essentielle entre réformistes (socialistes, chrétiens) et révolutionnaires (communistes, anarcho-syndicalistes) ressortissait davantage, à cet égard, de la volonté de freiner ou d'accélérer le mouvement que d'orientations réellement opposées. Et cela, **en dépit des divergences profondes entre ces deux tendances sur l'attitude à adopter face aux ruptures révolutionnaires** (Commune de Paris, Octobre 1917, apparition des régimes socialistes après 1945), **ainsi que face à la recherche de voies vers une transformation (socialiste) fondamentale sur son propre terrain**. Cette relative convergence vaut en particulier pour une bonne partie des années '20, pour la période de la lutte antifasciste et pour les années postérieures à la guerre froide (1953-1955) jusqu'à la seconde moitié des années '70 (on remarquera, à chaque fois, l'impact positif des succès révolutionnaires dans le monde).

Il semble que la période de l'Etat de bien-être ait constitué une sorte d'aboutissement, faute de dépassement transformateur des limites du système. Mais il convient également de préciser qu'elle a aussi été celle du mûrissement des mutations d'aujourd'hui. Ainsi, 1968 a révélé l'apparition de forces contestataires du système, autonomes par rapport au mouvement ouvrier et à la gauche classiques, plus ou moins pris à contre-pied.

\*\*\*\*\*

### C) LE ROLE DE L'ETAT

Pour apprécier correctement le bilan de la période s'étalant de 1948 à 1978 (voir point B ci-dessus), il est indispensable de cerner les lignes essentielles du rôle qu'y a joué l'Etat capitaliste, lui-même en constante évolution (depuis l'Etat de la bourgeoisie libérale du XIXe siècle jusqu'à celui du capitalisme monopoliste d'Etat).

Ce rôle a constamment été double :

1. **assurer l'hégémonie du capital**. Cette hégémonie coïncidait, au XIXe siècle, avec celle de la bourgeoisie libérale, plus ou moins alliée aux grands propriétaires fonciers conservateurs ; depuis, elle a évolué, et coïncide aujourd'hui avec celle du grand capital monopoliste. Les marxistes ont accordé une grande importance

(2) Base sociale : la classe ouvrière classique, c'est-à-dire la classe ouvrière des grandes entreprises industrielles, à laquelle se sont progressivement associés ou intégrés de larges secteurs de travailleurs des services publics et des grandes entreprises de services privées. Structures d'organisation, d'expression et d'action : la gauche classique, c'est-à-dire les grandes formations syndicales et politiques traditionnelles, socialistes ou social-démocrates, communistes, chrétiennes ou laïques non-socialistes, sans oublier les composantes de type anarcho-syndicaliste.

à ce rôle de l'Etat, au point qu'il a souvent été considéré comme étant son rôle presque exclusif (par exemple, le concept selon lequel l'Etat est un **simple instrument**, et autres conceptions simplificatrices). Il est vrai que cette fonction de l'Etat a continuellement gardé le dessus sur la seconde, décrite ci-après.

**2. créer et maintenir un certain équilibre entre les intérêts du capital et ceux du travail dans les limites du système, c'est-à-dire sans mettre en cause l'hégémonie du capital**. Cela a conduit à accorder certaines concessions au mouvement ouvrier, quitte à les récupérer dès que l'occasion s'en présentait.

La tradition marxiste la plus authentique a également été attentive à ce second rôle de l'Etat, comme l'illustre si clairement le commentaire de K. Marx sur la conquête de la loi des dix heures par les travailleurs britanniques dans les années '60 du siècle dernier :

“Ce qui, dans cette question de la limitation légale des heures de travail, donnait au conflit un véritable caractère d'acharnement (...), c'est que (...) la question engagée soulevait de nouveau et décidait même en partie la grande querelle entre la loi aveugle de l'offre et de la demande, qui est toute l'économie politique de la classe bourgeoise, et la production sociale contrôlée et régie par la prévoyance sociale, qui constitue l'économie politique de la classe ouvrière” (souligné par nous) (3).

Mais il n'en est pas moins vrai que cette dimension seconde du rôle de l'Etat capitaliste a été bien souvent **occultée ou dissociée de la première** dans l'analyse et dans la pratique marxistes de ce XXe siècle. Pourtant, elle est **essentielle** pour bien situer pourquoi et comment la classe ouvrière a pu obtenir, par ses luttes, une **succession de conquêtes sociales, culturelles et démocratiques participant, à des degrés divers, “de l'économie politique” (voire de la politique tout court) de la classe ouvrière**. Il est vrai - il convient aussi de le souligner - que les Etats capitalistes ressentaient plus ou moins vivement le “danger” de ruptures révolutionnaires pesant sur eux, surtout depuis Octobre 1917.

Il est clair que cette dimension seconde a pu jouer surtout en fonction directe de deux facteurs - sur fond de croissance tendancielle de l'emploi :

1. le poids actif du mouvement ouvrier et de la gauche classiques sur les Etats de chacun des pays capitalistes.
2. la vulnérabilité relative du capital et de son Etat, au niveau de chaque pays, face à ce mouvement ouvrier.

**Mais attention : ces deux facteurs ne sauraient nullement se confondre avec la participation au pouvoir de la gauche, voire avec l'exercice par elle seule du pouvoir gouvernemental. Ceci est fondamental pour évaluer correctement les orientations réformistes en cette matière, particulièrement dans la période présente.** Car il n'est pas besoin de remonter jusqu'au vote de la loi des dix heures par un parlement britannique où ne siégeait **aucun** représentant des travailleurs pour souligner l'inanité (voire la duplicité) des stratégies strictement parlementaires, donc alternativement attentistes et cogestionnaires, du réformisme contemporain.

(3) Marx, « Adresse inaugurale de l'Association Internationale des Travailleurs » - voir « Sur le centenaire de la Première Internationale » - FJJ, Bruxelles, 1964 - p. 40.

**D) CONSEQUENCES DES MUTATIONS CONTEMPORAINES**

Nous en arrivons ainsi à tenter de mieux cerner en quoi les mutations contemporaines ont commencé à modifier profondément les données qui précèdent.

**1) Le mouvement ouvrier et la gauche classiques ont vu leur poids actif battu en brèche** par une insécurité d'emploi durable et structurelle. En outre, ils sont en voie de minorisation sociale et politique croissante.

**2) Le capital est devenu de moins en moins vulnérable et de moins en moins saisissable** au niveau des entreprises, des groupes, des pays - non seulement pour le mouvement ouvrier, mais aussi pour l'Etat. Ceci résulte de l'internationalisation accrue des secteurs dominants, ainsi que de leur concentration et mobilité financières croissantes (il est infiniment plus facile de "déménager" des capitaux que des usines ou du matériel de production...). Ceci vaut en particulier pour les pays capitalistes d'Europe, bien plus que pour les Etats-Unis ou le Japon. Mais ce phénomène touche surtout les pays les plus petits et les plus faibles face au capital financier transnational, dont la Belgique.

Certes, un correctif partiel à cette évolution est apporté pour les Etats-membres de la CEE, dans la mesure où la Communauté exerce un certain nombre de prérogatives "étatiques" à l'égard des entreprises et groupes opérant sur son territoire. Mais ce correctif est à son tour limité par le fait que le pouvoir communautaire reste encore (et pour longtemps) de caractère confédéral et parce que le mouvement ouvrier et ses alliés ne pèsent guère d'un poids actif sur ce pouvoir.

Tout cela explique l'agressivité de la stratégie néo-libérale du capital financier transnational et de ses représentants à la tête de l'Etat. Et tout cela est pour beaucoup dans l'apparition du sentiment d'impuissance largement répandu dans le mouvement ouvrier. Souvent, ce sentiment débouche sur la résignation, en particulier dans des secteurs traditionnellement combatifs. Dans de nombreux autres secteurs, il prend fréquemment la forme d'un radicalisme protestataire basiste - voire individualiste - et largement allergique à tout prolongement politique.

**Mais cela signifie-t-il que les courants combatifs du mouvement réel, et notre Parti en particulier, n'aient pas d'arguments, d'éléments de stratégie, ni de perspectives de changement à opposer à ce sentiment d'impuissance ?** Qu'ils ne soient pas en mesure de favoriser le passage de la phase défensive d'aujourd'hui vers une phase contre-offensive pas trop éloignée ? **Nous ne le pensons pas**, et essaierons de suggérer, dans la seconde partie de cette note, quelques pistes de réflexion et d'orientation de l'action.

.....

## II) POUR UNE STRATEGIE ET DES OBJECTIFS

### A LA MESURE DES DEFIS PRESENTS.

#### A) PRENDRE EN COMPTE LA GLOBALISATION DES PROBLÈMES

Les mutations contemporaines ont bouleversé le développement industriel classique dans le monde capitaliste et, d'une autre manière, dans le monde socialiste industrialisés.

Ce développement industriel a été le moteur principal du progrès économique, social, culturel et politique pendant la période approximative de 1848 à 1978. Et cela, malgré le prix élevé que l'humanité (et avant tout la classe ouvrière dans les métropoles et, plus encore, les peuples des colonies) a dû payer pour lui. Ceci est particulièrement vrai dans les conditions du capitalisme. Mais c'est vrai aussi, fût-ce d'une tout autre manière, dans celles du socialisme depuis Octobre 1917.

**Cependant, le développement industriel classique a progressivement atteint et dépassé ses propres limites comme moteur du progrès.** La financiarisation, la tertiarisation et l'internationalisation contemporaines du capital ne sont qu'un aspect - essentiel, certes - de la **globalisation des problèmes et des risques nouveaux** auxquels le passage à une autre phase de développement des forces productives confronte l'humanité...

Mais cette globalisation et ces risques nouveaux tiennent avant tout au fait que le développement et la mise en oeuvre spontanés - selon les seules lois du marché, voire du profit - des sciences et des techniques contemporaines comportent des dangers sans précédent, pour le progrès social et humain, voire pour la continuation de la vie civilisée sur terre. Désormais, il est devenu indispensable que ce développement et cette mise en oeuvre soient conduits **en fonction des intérêts de l'homme et de la société.** C'est la seule façon d'obtenir que se matérialisent les immenses possibilités positives de l'essor des sciences et des techniques.

Il est aujourd'hui évident que les problèmes de la survie revêtent un caractère mondial, qu'il s'agisse de la menace d'un holocauste nucléaire, du gaspillage des ressources naturelles, de la destruction de l'environnement, d'un déséquilibre Nord-Sud toujours plus dramatique, de la contagion mondiale de maladies et de fléaux sociaux comme la drogue et le terrorisme.

**Nombre de problèmes engendrés par le développement contemporain au niveau des pays capitalistes développés affectent à la fois les intérêts et les aspirations des travailleurs plus directement concernés et ceux de couches fort diverses de la société** (usagers ou consommateurs ; populations touchées dans leurs activités économiques et socio-culturelles ou menacées dans leur santé par la destruction de leur environnement ; hommes et femmes - jeunes et moins jeunes - soucieux de la sauvegarde ou de l'affirmation de leurs droits collectifs et individuels, voire de l'avenir de leur région, de leur pays, de l'Europe, de l'humanité...). Cependant, ces intérêts et aspirations sont bien souvent perçus davantage à un niveau à la fois personnel et universel qu'à celui d'un secteur, d'une classe, d'un groupe sociaux déterminés.

Le mouvement ouvrier est pour beaucoup dans l'avancée du développement industriel. Il suffit de s'en référer aux conquêtes sociales incitantes du progrès technique ou, au départ du monde socialiste, à l'impact du premier Spoutnik en matière d'intégration de la science et de la production.

Mais, en raison notamment de la stagnation dogmatique de la recherche marxiste (surtout dans les années '40) et de sa dispersion en tous sens à partir de la fin des années '60, le mouvement ouvrier a très insuffisamment perçu le tournant que constituent les mutations contemporaines, et moins encore prévu ses principales implications pour lui-même et pour l'humanité.

Or, ces mutations signifient à la fois :

1) que le mouvement ouvrier classique - traumatisé par l'insécurité structurelle de l'emploi et en voie de minorisation croissante - et, à plus forte raison encore, la gauche classique, **peuvent de moins en moins ambitionner de résoudre les problèmes auxquels ils doivent faire face en les affrontant seuls**, face au capital financier transnational et à ses représentants à la tête de l'Etat. Ils le peuvent moins encore en ne prenant en compte que la seule dimension ouvrière de ces problèmes (c'est-à-dire en les abordant uniquement du point de vue du rapport capital-travail, avec ou sans appel à l'Etat).

2) que l'Etat capitaliste d'aujourd'hui (depuis le niveau de la commune jusqu'à celui de la CEE - les niveaux les plus opératifs demeurant toutefois ceux de la Région-Communauté et de l'Etat belge) **tend sous la pression néo-libérale, à assumer de moins en moins sa "fonction seconde"** (voir point I-C-2°). Car cet Etat ne pourra être contraint de prendre certaines distances à l'égard des fractions les plus agressives du capital financier transnational, que dans la mesure où il sera interpellé systématiquement et de façon convergente par un éventail suffisamment large de couches de la société lésées dans leurs intérêts et leurs aspirations. Ceux-ci couvrent un champ bien plus large et bien plus diversifié que celui des seuls problèmes économiques et sociaux, classiques ou non.

Cette double considération vaut, en tout premier lieu, pour tous les problèmes qui touchent à la défense et à la relance de l'emploi. La relance de l'emploi est un facteur décisif pour stopper la détérioration du rapport de forces capital-travail mais aussi pour contrer les tendances à la régression sociale, culturelle, morale et démocratique qui touche de très larges secteurs de la société.

**Voilà pourquoi les problèmes de la lutte pour l'emploi demandent à être abordés aujourd'hui, eux aussi, d'une manière nouvelle.** Ces problèmes sont véritablement au centre de la question du passage de la défensive à l'offensive, non seulement sur le plan socio-économique, mais aussi culturel, écologique, éthique...et donc politique.

.....

## **B) MYSTIFICATIONS NÉO-LIBÉRALES ET CONFUSIONS PROGRESSISTES SUR LE RÔLE DE L'ETAT.**

La principale difficulté pour y voir clair, et donc pour pouvoir entreprendre une action efficace, semble bien résider dans la

grande confusion qui règne dans le mouvement et au sein de notre Parti, en ce qui concerne la place et le rôle de l'Etat. Cette confusion est d'ailleurs systématiquement entretenue et même considérablement aggravée par le matraquage idéologique néo-libéral et par les réactions spontanées qu'il suscite dans différents secteurs du mouvement réel.

En effet, la stratégie néo-libérale consiste à démanteler systématiquement les entraves de tous ordres que l'Etat de bien-être avait été amené à poser à l'encontre du développement sans règle et sans frein du capital financier transnational (services sociaux et culturels ; services publics ; réglementations limitant, si peu que ce soit, la centralisation et la mobilité transnationales des capitaux ; politiques des prix, de l'environnement, de l'emploi...). En même temps, cette stratégie renforce au maximum la dimension première du rôle de l'Etat (soutien matériel et idéologique - au grand capital, à ses profits et à son pouvoir ; grignotage, voire laminage, des droits sociaux, culturels, démocratiques des travailleurs et des autres secteurs non-monopolistes de la population).

**Mais, en même temps, le discours néo-libéral mise systématiquement sur une double confusion :**

**1) la confusion entre la fonction seconde de l'Etat (créer et maintenir un certain équilibre entre les intérêts du travail et ceux du capital - voir point I-C-2°) et l'Etat tout court.** Alors même que la stratégie néo-libérale ne cesse, dans les faits, de renforcer les aspects les plus négatifs de l'Etat, tant vis-à-vis des différents secteurs non-monopolistes de la société que vis-à-vis des personnes.

**2) la confusion entre la manière de moins en moins satisfaisante et de moins en moins efficace dont l'Etat a assumé sa fonction seconde et positive, et cette fonction seconde elle-même.** Cette évolution décevante est sans aucun doute liée au fait que le développement industriel et le mouvement ouvrier classiques ont atteint puis dépassé leurs limites comme moteur du progrès social et démocratique. Cette évolution a été caractérisée par des phénomènes tels que la multiplication de plus en plus injustifiée d'institutions, de structures étatiques. Il en est résulté un gonflement des coûts, une bureaucratisation, une déshumanisation et le clientélisme de trop de ces structures (publiques, semi-publiques, voire émanant du mouvement ouvrier lui-même...). Tout cela s'accompagnant d'une profonde méconnaissance des aspirations nouvelles en matière de droits individuels et collectifs (participation, sauvegarde de l'environnement, formation continue, loisirs...).

Le mouvement ouvrier et la gauche ont été identifiés jusqu'à un certain point avec les caractéristiques, décevantes et autres, de l'Etat de bien-être, voire avec l'Etat tout court. A quoi s'ajoute le fait que les moins positives parmi ces caractéristiques ont pu être assimilées, pendant bien des années, aux aspects les moins engageants de l'image que projetait de lui-même le socialisme existant, et d'avantage encore de l'image que projetaient de lui les principaux médias.

A ce discours doublement mystificateur, diffusé tous azimuts par un néo-libéralisme devenu dominant, le mouvement ouvrier et

ses alliés ont réagi - et réagissent encore - de deux manières contradictoires qui, jusqu'à présent, ont eu pour effet commun d'**amplifier** encore l'impact de ce discours :

1) la première manière tend, surtout au départ du mouvement ouvrier et de la gauche classiques, à défendre de façon non-critique les structures et méthodes héritées de l'Etat de bien-être, voire de l'Etat lui-même ; elle tend à nier les aspects insatisfaisants et inefficaces que ces structures et méthodes ont revêtus.

2) la seconde manière incline, surtout au départ des nouveaux mouvements et courants contestataires, à jeter l'enfant (à savoir la dimension seconde, positive, du rôle de l'Etat) avec l'eau sale (c'est-à-dire les aspects insatisfaisants et inefficaces qu'elle a revêtus). Cela vaut bien souvent pour les "verts", voire parfois pour certains syndicalistes "anti-Etat". Bien souvent, cet amalgame réprobateur s'étend jusqu'aux structures du mouvement ouvrier et de la gauche elles-mêmes.

Quant aux communistes, il leur arrive bien souvent d'être partagés entre ces deux types de réactions unilatérales....

Dans tous ces cas, les "durs" du néo-libéralisme et du grand capital se frottent les mains !

\*\*\*\*\*

### C) POSER LES PROBLÈMES DE L'EMPLOI EN TERMES D'UTILITÉ SOCIALE ET DE DÉVELOPPEMENT PACIFIQUE.

En raison de ce qui précède, le mouvement ouvrier contemporain en formation et ses alliés potentiels ne pourront se battre efficacement sur le terrain crucial de l'emploi - et donc passer progressivement à la contre-offensive tous azimuts - que dans la mesure où ils sauront peser activement et de concert sur l'Etat, de façon à le contraindre à assumer d'une manière nouvelle, appropriée à l'ère des mutations, la dimension positive de son rôle.

Pour cela, il s'agit de prendre en compte les préoccupations des secteurs de la société dont le partenariat ou l'alliance sont désormais, indispensables au mouvement ouvrier et à la gauche. Cette situation exige que les problèmes de l'emploi soient aujourd'hui posés systématiquement en termes d'utilité sociale, de qualité de la vie, voire de simple dignité humaine, et de progrès général d'une société qui fasse largement place au libre épanouissement de chacun - la condition première de ce progrès général étant évidemment la paix.

C'est sous cet angle que se dessinent les plus grandes possibilités de constituer, aux côtés des secteurs appelés à former le **mouvement ouvrier contemporain, un nouveau front**. Celui-ci doit être capable de desserer l'étreinte néo-libérale sur l'Etat capitaliste d'aujourd'hui (depuis la commune jusqu'à l'Europe) et d'ouvrir un espace nouveau à la dimension positive de l'Etat ; un espace susceptible de s'élargir, voire de dépasser un jour les limites de l'hégémonie du capital.

Mais avant d'évoquer quelques exemples concrets de ce que

devraient être une approche et une pratique du Parti et du mouvement correspondant mieux aux exigences d'aujourd'hui, il nous paraît nécessaire de nous intéresser d'un peu plus près au contexte transnational, mondial et européen.

\*\*\*\*\*

#### D) LE CONTEXTE MONDIAL ET EUROPÉEN.

La mobilité sans précédent du grand capital joue à l'échelle du monde capitaliste pris dans son ensemble. Elle réduit l'emprise qu'avaient sur lui le mouvement ouvrier et l'Etat. Cela vaut, jusqu'à un certain point, pour les pays du tiers monde ayant conservé des liens privilégiés avec leurs anciennes métropoles.

La perte d'emprise de l'Etat se constate au niveau de chaque pays de l'Europe des Douze, et surtout au niveau des plus faibles, telle la Belgique. Mais cela vaut également au niveau de la Communauté, en raison du fait que les forces populaires ne peuvent peser effectivement sur ses orientations, si ce n'est par l'entremise des Etats nationaux. De plus, les disparités économique-sociales entre pays poussent, dans le contexte présent, davantage aux alignements socio-politiques vers le bas que le contraire.

Il est de plus en plus malaisé de surmonter ces difficultés au départ des approches à la fois classiques et par pays du mouvement ouvrier et de la gauche. Cependant interviennent plusieurs éléments positifs, étroitement liés aux mutations eux aussi :

1) Le monde est toujours plus interdépendant, et nombre de problèmes sont de plus en plus globaux. Par conséquent, **il est de moins en moins loisible au monde capitaliste de se soustraire à l'influence des caractères forts du monde socialiste**. La réciproque est d'ailleurs vraie...

Là où ces caractères forts jouent le plus, que ce soit sur le terrain matériel ou sur le plan de la bataille des idées, ils contrarient le jeu des lois du système capitaliste, et favorisent l'action des forces qui, à l'intérieur de ce système, combattent ou contestent ces lois. Cela est vrai depuis longtemps pour la fatalité des guerres, et c'est encore bien plus manifeste depuis que les pays socialistes, à commencer par l'URSS, pratiquent (à nouveau) une politique de paix résolument offensive et dynamique. Toute l'attention de notre Parti et d'autres secteurs du mouvement et de la société soucieux de l'avenir doit être accordée aux multiples propositions de l'URSS, de la RDA et d'autres pays socialistes en vue d'une coopération pacifique internationale tous azimuts, particulièrement dans les domaines économique et scientifique, et ce à la fois dans les directions Est-Ouest et Nord-Sud.

Cela a valu clairement pour la défaite du fascisme et pour la décolonisation qui l'a suivie. Et cela vaudra sans aucun doute pour la marche générale des sociétés (développées en particulier), voire pour l'épanouissement des personnes - pour autant que la restructuration économique, socio-culturelle et démocratique engagée depuis deux ans dans le monde socialiste conduise effectivement à démontrer que le socialisme est en mesure :

- a) d'intégrer pleinement les mutations techno-scientifiques et le dépassement des limites du développement industriel classique.
- b) de les mettre au service de l'homme, d'en faire un facteur de

progrès social et humain autant que matériel et technique.

La bataille des idées pourra elle aussi être facilitée dans la mesure où, sous l'impulsion des secteurs les plus dynamiques du socialisme existant, la pensée marxiste saura renouer durablement avec son essence créatrice et sa tradition de progression par la confrontation des opinions, en son sein comme avec d'autres courants.

2) Face au caractère crucial des enjeux présents, et en raison de ses profondes contradictions d'intérêts, **le capital financier transnational est traversé de courants fort opposés**. Ces contradictions concernent particulièrement les rapports avec le monde socialiste, et même avec le tiers monde. Elles se cristallisent en partie au niveau de la CEE et le long de l'axe USA-CEE.

Ajouté aux initiatives déjà évoquées du monde socialiste en matière de coopération pacifique, cet élément contribue pour beaucoup à ouvrir des possibilités dans le sens d'une économie de paix, liée à la perspective d'un non-alignement européen.

3) La CEE n'est pas seulement un point de cristallisation des différenciations entre l'Europe capitaliste et les USA. **Elle peut aussi unir ses forces pour atteindre certains objectifs utiles au progrès de la paix** (pensons, par exemple, au gazoduc sibérien, à Airbus, sans oublier certains aspects positifs d'Eureka).

Certes, le Conseil des Ministres tout-puissant est largement dominé par une droite européenne trop souvent atlantiste. Mais, face à lui, le Parlement de Strasbourg et le Conseil Economique et Social prennent assez souvent le relais de revendications et d'initiatives convergentes des forces progressistes des pays-membres. Et ce, tant pour des thèmes liés à la paix et à la coopération au développement (exemple : Contadora) que pour la lutte contre les abus de pouvoir des groupes financiers transnationaux (rappelons-nous le débat sur Michelin et le détériorement de la "directive Vredeling" qui s'en est suivi).

Tout cela doit être dûment pris en compte en vue d'organiser la résistance et une riposte efficaces d'un large éventail de forces populaires à l'offensive néo-libérale dans ses dimensions européenne et mondiale. Et cela autour de l'axe : **responsabiliser l'Etat capitaliste avant tout en matière de défense et de promotion de l'emploi socialement utile et pacifique**.

Cependant, le niveau le plus opératif de cette stratégie reste encore, au stade présent - et y compris en direction de la CEE - celui de la Région-Communauté ou de l'Etat belge.

\*\*\*\*\*

## **E) UNION LARGE ET PRESSION POLITIQUE.**

Comment contrer les efforts acharnés des groupes financiers et des néo-libéraux pour nier la capacité ou même le droit de l'Etat d'intervenir positivement dans les luttes pour la sauvegarde et l'élargissement de l'emploi utile et pacifique ?

Il s'agit avant tout de faire des propositions, de prendre des initiatives en vue de favoriser la jonction entre des combats pour

**l'emploi sur le terrain, et la pression politique sur l'Etat de l'ensemble des forces sociales concernées par l'activité** - qu'elle soit économique, sociale, culturelle... - de l'entreprise, du service ou du secteur en cause (usagers, consommateurs, population, tissu politique de la sous-région, etc...).

Ceci est particulièrement important pour les enjeux - liés entre eux - du désarmement, de l'économie de paix et de l'emploi socialement utile. (Encore que beaucoup reste à faire, notamment du côté du monde du travail, pour concrétiser cette évidence). Mais cette stratégie peut être appliquée, également, dans le cadre de la défense de grands secteurs d'utilité publique comme l'enseignement, l'université et la recherche ; ou encore pour les transports publics ou pour la grande distribution (cf. ouvertures du dimanche etc.). L'expérience des combats récents n'en montre pas moins que des efforts considérables restent à consentir pour convaincre le monde du travail et la majorité de la population que ces grands services d'utilité publique doivent être défendus et améliorés dans l'intérêt de tous, par-delà toute étroitesse sectorielle ou autre.

Plusieurs exemples récents montrent aussi qu'il est difficile, même à Martens VI ou aux exécutifs régionaux en place, de se dérober à leurs responsabilités lorsque les travailleurs d'une entreprise ou d'un service menacés et des secteurs importants de l'opinion les pressent **ensemble** d'intervenir, en utilisant des moyens publics à leur disposition, même si ce n'est que pour limiter la casse. Et cela, même si les très modestes résultats obtenus s'apparentent davantage à des mesures destinées à contrecarrer la formation de fronts larges et désireux d'aller plus loin qu'à de véritables reculs sur le fond (4).

Il semble évident que le gouvernement ne reculera sur le fond que si quatre thèmes essentiels sont mis en avant : **limitation de l'arbitraire des multinationales ; mobilisation orientée des capitaux des holdings ; octroi strictement conditionnel et contrôle des aides publiques aux entreprises en difficulté, avec mise sur la sellette de leurs maisons-mères ; reconversion sérieuse et garantie en cas de fermeture ou de rationalisations inévitables.**

On se souvient que quelle façon tonitruante a réagi André Leysen à la simple idée d'un quelconque contrôle de l'Etat sur le respect des engagements patronaux en matière d'emploi, dans le cadre de l'accord interprofessionnel. Pareille réaction trahit l'inquiétude autant que l'arrogance des grands patrons face à la moindre menace de voir le pouvoir politique, sous la pression du monde du travail et d'une majorité de l'opinion publique, prendre des mesures ayant plus d'une portée symbolique.

Et ce, même si la faiblesse des réactions des partenaires syndicaux - tant celles de Houthuys et compagnie que celles de la direction de la F.G./T.B. - ont permis, après la révélation des dérapages de janvier en matière de budget et de chômage, de faire taire, au moins provisoirement, les scrupules de ceux qui, au sein de la coalition gouvernementale, sont les plus sensibles aux réactions du monde du travail.

(4) Exemples :

- a) la bataille de Michelin a débouché sur un important accompagnement social lors de la fermeture.
- b) les luttes des mineurs en Campine ou des chantiers Boel ont conduit au report ou à l'étalement des fermetures.

## F) CONDITIONS INDISPENSABLES POUR CONTRAINDRE LE POUVOIR À RECULER.

On pourrait ajouter aux exemples évoqués une série d'autres, portant sur les problèmes de la Sécurité sociale, de la lutte contre la pauvreté ou de la lutte contre les discriminations (d'ailleurs tous liés à ceux de l'emploi). Ces exemples indiquent également que la coalition au pouvoir a dû faire face à des mouvements ou à des courants de protestation sur un front large. Dans chaque cas, ce front a dépassé - et de beaucoup - les frontières de la gauche. Il a investi d'une manière ou d'une autre l'assise populaire de la coalition gouvernementale : la base, voire les cadres d'organisations sociales et démocratiques amies - et son électorat. En même temps, ce front a pu nouer des alliances souples avec divers secteurs non-structurés et apolitiques des nouveaux mouvements sociaux (cf., entre autres, les manifestations étudiantes). Mais, là aussi, les résultats obtenus doivent être relativisés, car les reculs du pouvoir s'apparentaient moins à des reculs sur le fond qu'à des concessions relativement superficielles.

Tout cela tend à confirmer qu'**aucun changement significatif des rapports de forces entre le mouvement ouvrier et le capital financier transnational, aucune pression politique efficace sur les représentants de ce capital à la tête de l'Etat, ne sont désormais envisageables, dans les conditions de notre pays, sans la mobilisation de secteurs importants des forces populaires chrétiennes aux côtés des forces de la gauche classique**. Toute approche qui néglige ce facteur aboutit à bloquer ou à gaspiller les possibilités d'intervention positives des secteurs "apolitiques" des nouveaux mouvements sociaux. Pour ne pas revenir sur le cas exemplaire du mouvement pour la paix, il suffit d'évoquer à ce propos les combats de mai-juin contre Val Duchesse et les principaux combats liés aux retombées de l'accord interprofessionnel.

Mais il faut reconnaître qu'une mobilisation qui englobe de larges secteurs populaires chrétiens est sérieusement contrecarrée, non seulement par les pressions politiciennes pro-gouvernementales de la Démocratie chrétienne, mais aussi par la **stratégie attentiste et strictement boutiquière des principales structures, politiques et syndicales, de l'opposition socialiste.**

Il nous paraît un peu superflu, dans le contexte actuel, de nous étendre sur le premier de ces deux facteurs - bien connu de toute la gauche. Nous tenons en revanche à évoquer l'interaction entre ces deux éléments, en prenant pour point de départ le jeu de l'opposition socialiste. En effet, si les principaux porte-parole de cette opposition multiplient les offres de service ministérielles à terme, d'ailleurs fort peu dérangeantes pour le grand capital, ils **s'acharnent en revanche à écarter toute idée d'action populaire pour le changement**. Et cela, en fonction d'un attentisme strictement électoraliste. Les principaux centres potentiels de contre-pouvoir, notamment les communes, relaient d'ailleurs systématiquement cette stratégie attentiste.

Tout cela contrarie la mise en oeuvre d'une dynamique où la gauche pousserait jusqu'à leurs conséquences politiques normales les critiques et les revendications opposées à la logique néolibérale, exprimées par d'importants secteurs du mouvement populaire chrétien. Et tout cela accentue l'image d'un mouvement ouvrier et populaire divisé selon des lignes de partage largement

partisanes - ou politiciennes - et complique singulièrement l'indispensable rapprochement entre ce mouvement et les nouveaux mouvements sociaux apolitiques.

Il ne s'agit guère d'opposer, à ces stratégies boutiquières paralysantes, des dénonciations, voire des appels à une révolte trop souvent impuissante. **Ce qui apparaît plus impérieux que jamais, pour les communistes et pour les autres courants combatifs, c'est de rechercher l'ouverture la plus large au départ de la base. Cela en vue d'initiatives et d'actions liant enjeux très concrets et enjeux d'avenir.**

Cette recherche aura pour souci d'unir tous les secteurs combatifs de l'opposition, les forces populaires liées à la coalition gouvernementale et mettant en cause les excès de la gestion néo-libérale, et de larges secteurs des nouveaux mouvements sociaux.

Cette union leur permettrait à tous de peser activement et de concert sur l'Etat, avec les points d'appui dans les structures de pouvoir et de contre-pouvoir des unes, avec la farouche volonté d'indépendance politique des autres. Et cela, à partir de la commune, où peut s'exercer un pouvoir d'avis et d'initiative, y compris vis-à-vis du secteur privé (un pouvoir dont il est si rarement fait usage à ce niveau).

\*\*\*\*\*

#### G) NE PAS CONFONDRE LE GRAND CAPITAL AVEC LES PETITS ÉPARGNANTS ET LES VRAIES P.M.E.

Il existe une apparente contradiction entre l'intérêt de centaines de milliers de travailleurs et d'allocataires sociaux comme tels, et leur intérêt comme petits épargnants. C'est l'un des aspects les plus complexes de la situation présente. Cette contradiction apparente est d'autant plus favorable aux mystifications néolibérales, qu'elles mettent démagogiquement l'accent sur les aspirations et les responsabilités des personnes par opposition à celles des groupes, des collectifs. Des dossiers comme ceux de l'épargne-pension ou du projet de réforme fiscale illustrent à merveille cette situation.

En ces matières, la gauche et les communistes doivent **déceler et mettre en lumière les mécanismes par lesquels le grand capital financier gruge ou se prépare à gruger les petits épargnants.** Il faut élaborer des propositions de nature à protéger ces derniers au maximum, face à ces manoeuvres. Ceci implique qu'il faut mettre l'accent bien davantage sur les oppositions d'intérêt entre grand capital et petits épargnants, et non sur l'opposition entre revenus de l'épargne et revenus du travail. Autrement dit, il s'agit de faire des petits épargnants des alliés du monde du travail face au pouvoir du grand capital, et non de les rejeter.

Une approche similaire se justifie en ce qui concerne les différences entre gros patrons et indépendants, entre entreprises contrôlées par le grand capital et P.M.E. authentiques. Ce sont des différences qui, désormais, imposent au Parti et au mouvement une approche nouvelle et différenciée, y compris pour des problèmes tels que ceux de la durée du travail et des salaires. Nous ne suggérons en aucune manière une quelconque résignation à l'allongement de la durée du travail ou à la réduction des salaires

réels, que ce soit dans les petites entreprises ou certains services publics. Il n'y a rien à retirer, à cet égard, à tout ce que nous avons dit et redit avec bien d'autres : il existe une relation étroite entre le maintien du pouvoir d'achat et l'emploi. Il n'y a pas lieu non plus de remettre en cause la pertinence des premières recherches entreprises, y compris dans nos rangs, en vue d'une approche contemporaine de la relation entre temps de travail social et temps libre.

Tout cela implique bien évidemment qu'il faut développer l'opposition contre le volet dérégulation de la stratégie néo-libérale, qui vise notamment à démolir les plafonds en matière de durée du travail et les planchers en matière de salaires.

Il faut en revanche s'interroger sur l'opportunité, dans les conditions présentes, de reproduire, même au niveau de notre propagande, des revendications telles qu'une nouvelle réduction **généralisée et indifférenciée** de la durée du travail, ou de nouvelles augmentations **généralisées et indifférenciées** des salaires, en particulier au niveau d'un pays comme la Belgique. Il faut se demander si la prise en compte des différences de situations entre secteurs et entreprises monopolistes prospères et autres n'est pas bien plus utile.

Une riposte plus efficace à l'offensive néo-libérale, et la poursuite d'une alternative réconciliant la révolution technoscientifique et le progrès pacifique au service de l'homme, appellent des **solidarités nouvelles**.

**C'est dans une telle perspective que nous proposons l'axe suivant : union la plus large des forces populaires autour du mouvement ouvrier contemporain ; conjugaison des luttes au départ de la base et des pressions politiques sur l'Etat. Et cela pour assurer la défense et la promotion de l'emploi pacifique et socialement utile, levier principal d'une nouvelle offensive ouvrière et populaire.**

## le capitalisme historique par I. Wallerstein

Immanuel Wallerstein est à la fois historien, sociologue et économiste. Ses recherches sur le capitalisme s'inspirent des travaux et de l'approche de l'historien français Fernand Braudel, mort en 1985, et dont deux caractéristiques essentielles sont l'interdisciplinarité et le sens de la « longue durée ». I. Wallerstein anime le Centre Braudel de New York.

Son petit livre « Le capitalisme historique », a été traduit en français en 1985. Très dense, cet ouvrage d'une bonne centaine de pages « envisage le capitalisme à travers l'ensemble de son histoire, et dans l'unité de sa réalité concrète, comme un système historique ».

D'entrée de jeu, I.W. se réfère à Karl Marx, « qui représente un monument de l'histoire intellectuelle et politique moderne », mais qui était lui-même conscient des limites de ses connaissances. Il puisera donc dans Marx, mais en s'en écartant sans crainte d'iconoclasme, chaque fois que le progrès des connaissances et son esprit critique le jugent nécessaire.

Le développement historique du capitalisme, rappelle I.W., a entraîné une marchandisation du monde. S'il est bien évident pour lui que la force de travail a toujours été un élément central du procès de production, il constate qu'après quatre siècles d'existence du système social capitaliste, « le pourcentage de force de travail pleinement prolétarisée... n'atteint même pas 50 % de la force de travail total ». Ce calcul prend en compte l'ensemble de la population dont le travail s'incorpore d'une façon ou d'une autre aux filières marchandes. Dans cette population, les femmes occupent une place quantitativement importante, mais dévaluée en vertu d'une division du travail qui a mené à un « sexisme institutionnalisé ». Et nous voilà en présence d'une des dimensions du capitalisme historique sur lesquelles I.W. tient à mettre l'accent : le sexisme. Il en est de même du racisme, lié aux délocalisations industrielles — lesquelles ne sont pas une invention récente. En fonction (notamment) de ces deux facteurs, l'inégalité imposée aux femmes ainsi qu'aux peuples non-européens —, Wallerstein conteste énergiquement que le capitalisme ait constitué un progrès par rapport aux systèmes sociaux qui l'ont précédé. Plus généralement, il refuse de partager la foi de Marx dans « les lumières » et dans la recherche de la vérité.

Notre auteur appelle « mouvements antisystémiques » les mouvements d'opposition au système capitaliste, soit — entre 1850 et 1950 — le mouvement ouvrier et les mouvements de libération nationale. Il observe qu'ils ont un objectif commun : la prise du pouvoir politique. Or, estime I.W., cet objectif est piégé. Car la stratégie de conquête du pouvoir politique a entraîné deux conséquen-

ces majeures : la conclusion d'alliances parfois dangereuses — et en cas de réussite (prise effective du pouvoir) un engrenage et des contraintes très lourdes. En d'autres termes, pour I.W., la prise du pouvoir constitue « une réforme du système » qui, si elle peut apporter certaines améliorations, renforce en fin de compte le système capitaliste en tant que tel. On aura compris que pour I.W. l'apport du socialisme existant compte peu.

Cela ne signifie pas qu'il fasse confiance au système capitaliste — auquel il ne concède qu'une brève espérance de vie — ou qu'il considère vaines les tentatives de lui opposer une alternative. Toute la question est de savoir quelles sont ces alternatives.

Celle que l'auteur appelle de ses vœux, c'est un « socialisme historique », un socialisme qui renoncerait à l'accumulation du capital, qui « maximiserait l'égalité et l'équité d'un système, qui augmenterait le contrôle exercé par l'humanité sur sa propre existence et qui libérerait l'imagination humaine ». Joueront un rôle dans le processus qui peut y mener : les femmes, les habitants des zones périphériques, les membres des groupes minoritaires, les ouvriers non qualifiés.

Un petit livre dense, original, parfois provocant, qui soulève pas mal d'interrogations et mérite débat.

R.L.

*Editions La Découverte, Repères n° 29. Paris, 1985.*

## Dis-moi qui tu aides...

Ce livre est publié à l'initiative du PIST, dont il est bon de préciser qu'il signifie « Projet interdisciplinaire science-théologie ».

Y ont collaboré des biologistes, juristes, économistes et psychologues des Facultés Notre-Dame de Namur, un animateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que Jean-Marie Berger, juriste attaché aux Centres publics d'aide sociale.

C'est un essai d'analyse des aspects personnels et institutionnels de l'aide, cette aide devenue système en notre époque de crise, qu'on l'appelle « travail social », « aide au développement », « conseil conjugal », « action psychosociale ». Des groupes de travail interdisciplinaire, qui ont fonctionné pendant de longs mois, tentent de cerner les écueils qui guettent tant l'aidant que l'aidé. De cerner, et c'est plus difficile, l'apport spécifique des institutions chrétiennes d'aide, la signification de la charité en termes de bénévolat et/ou de professionnalisation, à quelles conditions l'aide sociale publique peut répondre à une exigence de droits de l'homme et à un besoin de chaleur humaine. Le recueil est copieux; il faut choisir... J'ai lu avec intérêt la contribution de *Pierre Huvelle* à propos des suspensions qui entourent Caritas Catolica, à propos des ambiguïtés qu'entraîne pour « la créativité chrétienne » le poids de structures bureaucratiques. Son expérience en matière de recours aux bénévoles, sa conscience de la nécessité de travail qualifié et continu est probablement semblable à

l'expérience d'institutions non-confessionnelles. Si P. Huvelle plaide pour le maintien d'institutions spécifiquement chrétiennes, il ne craint pas leur désacralisation, ni un décapage des croyances et pratiques des chrétiens.

C'est aussi de décapage que parle (notamment) *J.M. Berger* qui ne craint pas, pour sa part, de dénoncer tout à la fois les effets nocifs qu'exercent sur l'action des CPAS bureaucratie, syndicratie et politicaille. Face à la politique gouvernementale, il constate : « Plus que jamais, l'aide sociale apparaît comme le tonneau des Danaïdes; plus que jamais la division des intervenants sociaux apparaît dérisoire et source de pauvretés ». Et de contester avec force qu'il y ait « une spécificité de l'aide liée à la nature même de l'organisme ou de la personne aidante ».

Pour sa part, *Jean-Philippe Plateau*, au chapitre « Masques et visages de l'aide », traque les mystifications de l'aide et montre combien le cadre économique influence les relations aidant-aidé. Quelle place pour l'aide, demande-t-il, dans une société capitaliste où les relations entre personnes sont supposées être des « relations entre agents économiques » ? S'inspirant d'une démarche de Bourdieu, il suggère qu'en matière d'aide, le symbolisme sert à masquer et à légitimer la logique de l'intérêt, cette logique étant tributaire de normes sociales.

R.L.

*Presses universitaires de Namur. 1986.*

## *demain, le soleil*

Le 21 avril 1943, un cauchemar commence pour José Cornet. Résistant clandestin, il est arrêté ce jour par la Gestapo.

Pour lui, le chemin pour la vie, pour la survie à travers la cruauté, l'effroyable, commence. Ce parcours, dont des milliers, des dizaines de milliers, des centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants ne sont jamais revenus, José Cornet l'a retracé dans un ouvrage : « *Demain, le soleil* ». Titre d'espoir, espoir de vie, de survie quotidienne qui habitait les prisonniers des camps de la mort.

Bien sûr, ce n'est pas le premier témoignage de l'horreur, de l'atrocité qu'ont connues les victimes du nazisme. On reste néanmoins — encore et peut-être toujours plus — abasourdi des limites ou, plutôt, de l'absence de limites de la folie meurtrière et inhumaine du fascisme et de ses exécutants.

Quelques passages nous rappellent l'épreuve et les sentiments auxquels se sont trouvés confrontés ces prisonniers. Ils ne nécessitent aucun commentaire :

Après un tabassage, l'auteur raconte : « Je suis ramassé sur moi-même, hébété, complètement ahuri. Je ne comprends pas ! Ce ne sont pas des êtres humains que j'ai vus devant moi. Le regard du chien était moins féroce, moins

bestial... » Le récit de la vie dans les camps n'est pas moins dur : « Décrire une journée au Sturhof, c'est raconter l'inimaginable... Pour moi, comme pour mes compagnons désignés pour les commandos "carrières", se retrouver vivant le soir est chaque fois un nouveau miracle ».

Témoignage utile, en un temps où il faut la tenue du procès Barbie et ses « révélations » pour apprendre à certains ce qu'a été le nazisme, les camps de concentration, l'extermination des juifs...

« Demain, le soleil », c'est aussi le récit d'une époque — l'entre deux guerres — à travers la vie, les envies, les passions d'un gamin dans les milieux populaires et ouvriers de Bruxelles et Paris.

Et, comme pour ne rien manquer, c'est superbement écrit, il y a vraiment toutes les raisons de le lire.

**Pascal Delwit**

*Editions J.M. Collet - Bruxelles.*

## L'épargne sur mesure

Pour la CGER, chaque épargnant est un cas particulier. Qui doit pouvoir se construire une épargne intéressante quand il le veut, comme il le veut, avec un maximum de souplesse et de garanties.

Voilà pourquoi nous avons créé les Bons d'Épargne.

Un placement sûr et discret. Les Bons d'Épargne sont des titres au porteur, que vous utilisez comme vous le voulez. Vous les

conservez chez vous ou nous les gardons pour vous dans nos coffres. De plus, ils offrent un haut rapport.

Et pas besoin d'être milliardaire pour se construire une épargne, vous pouvez acheter des Bons d'Épargne à partir de 5000 F. Ce placement vous intéresse ?

Il y a une agence CGER près de chez vous. Allez-y.

Vous en trouverez l'adresse dans les « Pages d'Or » de l'annuaire des téléphones.



**BONS D'ÉPARGNE CGER : POUR TOUTE SECURITE**

**CGER**   
nous sommes à vos côtés

**Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :**

DU MONDE ENTIER  
rue du Midi 162  
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION  
POPULAIRE  
rue des Deux Eglises 128  
1040 Bruxelles

F.N.A.C.  
City II, rue Neuve  
1000 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES  
DE BRUXELLES  
av. Paul Héger 42  
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE  
bd Lemonnier 171  
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN  
rue Ravenstein 28-30  
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE  
rue des Colonies 7-9  
1000 Bruxelles

TROPISMES  
Galerie des Princes 5-11  
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44  
Passage 44 (bd. Botanique)  
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE L'AVENIR  
Rue St-Léonard 102  
4000 Liège

LIBRAIRIE BIBLIO  
rue de la Régence 53  
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO  
rue d'Havré 9  
7000 Mons

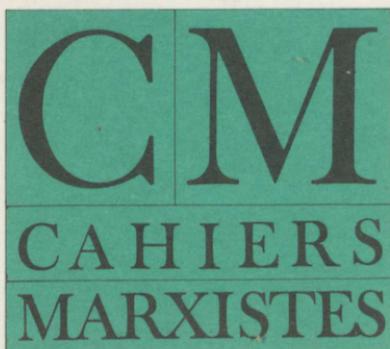
KRITAK  
Vesaliusstraat 1  
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE  
rue des Augustins 17  
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE  
rue Hamoir 93  
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE  
faubourg d'Aréval, 2  
6720 Virton

LIBRAIRIE L'AVENIR  
rue St Léonard 102  
4000 Liège



Avec l'appui de la Commission française de la Culture  
de l'agglomération bruxelloise

Adresse : 20, av. de Stalingrad — 1000 Bruxelles  
CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte

Prix : 100 F